



**Réflexion sur l'usage de l'espace dans l'Est Centrafricain :**

**Entre anthropisation croissante du milieu et gestion durable des ressources naturelles, un équilibre durable est-il possible ? Comment y parvenir ?**

---

**COMPTE RENDU DE LA TABLE RONDE**

co-organisée par :

La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC)  
& La Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (IGF)

au : *Bangui Rock Club, République Centrafricaine*  
les : *Lundi et Mardi 19 et 20 Mai 2008*

---

## SOMMAIRE

---

<b>Déroulement des travaux .....</b>	<b>3</b>
Tableau 1 : Synthèse des problèmes qui se posent aux différents usagers de l'espace.....	8
Tableau 2 : Synthèse des solutions proposées pour résoudre les difficultés rencontrées par les différents usagers de l'espace.....	9
<b>ANNEXES</b>	
<b>Annexe 1 : Programme de la Table Ronde.....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 2 : Liste des invités et des participants.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe 3 : Composition du groupe de travail N° 1.....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe 4 : Composition du groupe de travail N° 2.....</b>	<b>22</b>
<b>Annexe 5 : Synthèse des résultats des deux groupes de la première session sur les difficultés qui se posent aux différents usagers de l'espace.....</b>	<b>24</b>
<b>Annexe 6 : Discours d'ouverture.....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 7 : Discours de clôture.....</b>	<b>34</b>
<b>Annexe 8 : Communications orales.....</b>	<b>38</b>

## Déroulement des travaux

Les travaux de la Table Ronde de réflexion sur les conflits d'usage de l'espace dans l'Est centrafricain (Préfectures du Mbomou et du Haut Mbomou) se sont déroulés à Bangui, dans la salle de conférence du Rock Club, du lundi 19 au mardi 20 mai 2008.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de Son Excellence, le Docteur Jean Eudes TEYA, Ministre d'Etat au Développement Rural aux côtés duquel on notait la présence de :

- Son Excellence, Monsieur Raymond ADOUMA, Ministre délégué, auprès du Ministre des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement ;
- Son Excellence, Monsieur Jean-Claude ESMIEU, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission européenne en République Centrafricaine ;
- El Hadj ADAMOU BI OUSMANOU, Vice-président de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC).

On ne peut que se réjouir du fort taux de participation. En effet, 71 des 78 invités ont pris part à cette Table Ronde. Parmi ceux-ci on pouvait noter :

- Les cadres de la Délégation de la Commission Européenne en RCA ;
- Les membres du Conseil National de la Médiation ;
- Les cadres du Ministère du Développement Rural ;
- Les cadres du Ministère des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement ;
- Les représentants du Ministère de la Défense Nationale ;
- Les Elus de la nation et les autorités politico-administratives et judiciaires du Mbomou et du Haut-Mbomou ;
- Les personnes ressources ;
- Les représentants des usagers de l'espace (agriculteurs, éleveurs, chasseurs, cueilleurs, pêcheurs, guides de chasse ;
- Les cadres d'élevage et de la faune.

Après l'ouverture de la séance à 8h45 par Son Excellence, le Docteur Jean Eudes TEYA, Ministre d'Etat au Développement Rural, trois allocutions ont été prononcées dont les synthèses sont les suivantes :

Son Excellence Monsieur Jean-Claude Esmieu, Ambassadeur, Chef de Délégation de la Communauté Européenne en République Centrafricaine a rappelé son attachement à la conservation des ressources naturelles. Pays béni des dieux en la matière, la RCA n'est malheureusement plus ce qu'elle était. L'Est centrafricain doit être valorisé convenablement au bénéfice des Centrafricains. L'Union Européenne est prête à appuyer la création d'un pôle de développement dans cette région. La mise en place d'une législation cohérente ainsi que la résolution des conflits sont les conditions préalables. La Table Ronde qui est organisée aujourd'hui dans le cadre du projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans l'Est centrafricain, fait partie intégrante de ce processus indispensable a-t-il conclu.

Son Excellence Mr Raymond Adouma, Ministre Délégué aux Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement a rappelé la richesse et la variété des ressources naturelles des Préfectures du Mbomou et du Haut Mbomou.

De nombreux acteurs vivent tout naturellement de cet écosystème et de ses richesses naturelles. Mais la diversité d'usages et d'intérêts est forcément source de tensions entre les différents acteurs et soulève donc de manière récurrente la question de la gestion de l'espace.

Cette Table Ronde conduira certainement à la mise en place d'un processus de concertation qui permettra à court terme de prévenir les éventuels problèmes entre les différents usagers des espaces naturels dans le pays et plus particulièrement dans l'Est centrafricain.

Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat au Développement Rural, le Docteur Jean Eudes TEYA, a d'abord énuméré toutes les difficultés qui affectent la vie sociale et économique des populations de l'Est centrafricain. Il a ensuite rappelé que les Etats Généraux du Développement Rural de décembre 2007 s'étaient penchés sur la délicate question de la législation foncière et de sa traduction dans les textes d'application. La contribution de tous les acteurs doit permettre de trouver des solutions durables. Le dialogue et la concertation, et finalement le compromis et l'équilibre, constituent l'essence de la vie en société, et le ressort du développement économique. Au nom de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, il a remercié les participants à cette Table Ronde. Au nom de Son Excellence Monsieur le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, il a présenté les chaleureux remerciements des populations et des acteurs ruraux à l'Union Européenne pour le financement du Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut Mbomou. Il a par ailleurs salué l'assistance multiforme de l'Union Européenne qui accompagne efficacement les différents programmes d'action du Gouvernement avant de déclarer officiellement ouverte la Table Ronde.

La séance a été suspendue à 9h15.

A la reprise des travaux, un bureau a été constitué comme suit :

- Président : Colonel Raymond MBITIKON, ancien Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, ancien Chef du Programme ECOFAC/ZCV ;
- Vice-Président : Docteur Ingénieur Alphonse KOTA-GUINZA, Directeur du Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage (FIDE) ;
- Rapporteur Général : Docteur Fernand-Arsène KOUMANDA-KOTOGNE, Secrétaire Général Adjoint de la FNEC ;
- Rapporteur Général Adjoint : Docteur Nolwenn DROUET, Chargée de mission, Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (Fondation IGF) ;
- Facilitateurs :
  - o Docteur Eugène KPIZINGUI, Chargé de Programme à l'UNICEF ;
  - o Monsieur Théophile MOMOKOAMA, Directeur Général des Services d'appui au Ministère des Eaux, Forêts, chasse, Pêche et de l'Environnement.

Après la mise en place du bureau, le Président a brièvement présenté les objectifs et les enjeux de la Table Ronde. Il a indiqué que cet atelier est le début d'un processus qui permettra de proposer des solutions aux conflits récurrents de gestion de l'espace et des ressources naturelles.

Il a ensuite demandé à Madame le Rapporteur Adjoint de présenter le programme de la Table Ronde qui a été adopté à l'unanimité.

La séance a été suspendue à 9h50 pour être reprise à 10h20 avec la présentation successive des sept exposés dont les résumés sont les suivants :

### **Peuplements et activités anthropogéniques dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou (Alexis Lewis Mbolinani, Conseiller Economique et Social du Haut-Mbomou)**

Monsieur Alexis Lewis MBOLINANI, Conseiller Economique et Social du Haut-Mbomou a décrit les peuplements et les activités anthropiques dans le Mbomou et le Haut-Mbomou. Il a

brossé un tableau historique et géographique du Mbomou et du haut-mbomou. Pour lui, la résolution des conflits passe par le dialogue social. Il a distingué les vrais éleveurs des autres et a souhaité le développement de l'élevage sédentaire. La première vocation de la région est l'utilisation durable des ressources naturelles par les populations locales. Il a présenté les Zones Cynégétiques Villageoises (ZCV) comme le meilleur moyen de valoriser la biodiversité au profit des populations locales.

### **Contexte écologique et ressources naturelles de l'Est centrafricain (Gustave Doungoubé, Chargé de Mission, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Chargé de l'Environnement)**

Monsieur Gustave DOUNGOUBE, Chargé de Mission en Matière d'Environnement, a présenté le contexte écologique et les ressources naturelles de l'Est Centrafricain. Il a bien insisté sur le fait que le mode de gestion doit être défini par la nature de l'écosystème. Il a aussi rappelé que les principales activités pratiquées dans la région sont l'agriculture, la pêche, la chasse sportive et de subsistance, la cueillette et l'exploitation des ressources minières. L'élevage qui se pratiquait uniquement dans le MBOMOU a été introduit récemment dans le HAUT- MBOMOU créant ainsi des conflits fonciers, objets du présent atelier. Il a aussi spécifié que l'Est Centrafricain joue le rôle de zone tampon entre les foyers d'épizooties de l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest.

### **Situation de la faune en Centrafrique, perspectives d'avenir et aspects législatifs (Lt. Colonel Oyele Minile Sako, Directeur de la Faune, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement)**

Le Lieutenant Colonel OYELE MINILE SAKO, Directeur de la Faune et des Aires Protégées, a décrit la situation de la faune sauvage en RCA, son historique, ses atouts et ses contraintes. Il a fait partager son inquiétude sur le déclin de la faune en général et a informé l'assistance de la disparition imminente de l'éléphant dans le nord du pays à cause d'un braconnage intensif devenu incontrôlable. En revanche, il a insisté sur l'importance de la valorisation de la faune sauvage par le tourisme cynégétique en donnant des exemples précis pour le Mbomou et le Haut-Mbomou.

### **Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou : objectifs, activités et difficultés rencontrées (Mr. Youssoufa Mandjo, Coordonnateur National du Projet)**

Monsieur Youssoufa YERIMA MANDJO, Secrétaire Général de la FNEC, Coordonnateur National du Projet, a rappelé les grandes lignes techniques et financières du Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou. Il a rappelé comment le projet a aidé à structurer et canaliser les éleveurs dans l'Est Centrafricain. Cependant, il a bien souligné que le projet n'a pas pour but de faire la promotion de l'élevage transhumant dans l'Est Centrafricain. Il a précisé que les missions de terrain organisées depuis le démarrage du projet et les revendications des groupes d'acteurs ont conduit à la tenue de cette Table Ronde à Bangui, première d'une série qui devrait se décliner dans les deux préfectures concernées.

### **Approche historique de l'élevage transhumant en République Centrafricaine (Dr. Basile Erepe, Ancien Chargé de Mission Elevage)**

Le Docteur Basile EREPE a fait une présentation sur l'implantation des éleveurs dans l'Est de la République Centrafricaine, en prenant le cas des Préfectures du Mbomou et du Haut-

Mbomou. Il a décrit très précisément avec des données chiffrées à l'appui l'histoire de l'élevage et de son implantation en République Centrafricaine et notamment dans l'Est du pays. Il a également parlé de l'introduction du bétail trypanotolérant à partir de 1955 qui a bien réussi mais qui malheureusement a périclité suite à la réforme agraire de 1970. Il s'est interrogé sur l'impact économique de la transhumance tout en spécifiant que les mentalités des éleveurs devraient vraiment changer pour progresser. Il a recommandé à cet égard le développement de l'élevage sédentaire et de l'association agriculteurs-éleveurs.

### **L'élevage bovin dans l'Est Centrafricain (Dr. Raphaël Ngaye-Yankoisset, Directeur Général, Agence Nationale de Développement de l'Elevage - ANDE)**

Le Docteur Raphaël NGAYE-YANKOISSET a présenté l'élevage bovin dans l'Est Centrafricain. Il a rappelé que l'élevage a commencé très progressivement dans cette zone qui est devenue aujourd'hui une zone d'élevage de bovins transhumants avec des mouvements transfrontaliers avec le Tchad, la RDC et le Soudan. Il a mentionné que les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou fournissent actuellement une grande partie du marché à bétail de Bangui même si l'importance de cette contribution est difficile à quantifier en raison de l'absence de recensement depuis 1983. Il a décrit les structures d'encadrement de l'élevage dans l'Est Centrafricain et a expliqué que le rôle de l'ANDE était d'exécuter les activités régaliennes de l'Etat dans les domaines de la santé animale et de la production. Faisant état des différentes utilisations de la zone (agriculture, élevage, zone d'intérêt cynégétique), il s'interroge sur la façon de concilier les activités de chacun.

### **Les problèmes de gestion du foncier et les aspects juridiques et réglementaires liés à l'élevage de bovins (Dr. Alphonse Kota Guinza, Directeur du Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage - FIDE)**

Le Docteur Alphonse KOTA-GUINZA, Directeur du Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage (FIDE), a abordé les problèmes de gestion du foncier et les aspects juridiques et réglementaires de l'élevage bovin transhumant. Ce qui ressort de la première partie de son exposé c'est un manque de maîtrise général de l'élevage à l'Est du pays. En ce qui concerne les textes, il a relevé trois faiblesses majeures : (1) des lacunes importantes comme l'absence de code rural, (2) des textes obsolètes qui ne correspondent plus à la réalité actuelle et (3) leur méconnaissance par les populations locales. Pour lui, le cloisonnement entre services administratifs est source de conflits.

Il est à noter que chaque présentation a fait l'objet d'un résumé en Sango (langue nationale) pour une bonne compréhension des éleveurs et autres participants qui ne comprennent pas bien la langue française.

Suite à ces exposés, deux séries de questions ont été posées aux intervenants sur leurs communications.

Les différentes personnes qui ont demandé la parole pour poser des questions ont profité de l'occasion pour faire également des observations et des commentaires d'ordre général.

On retiendra de ces échanges les éléments suivants :

- En matière d'insécurité des personnes et des biens : les éleveurs étrangers sont armés et sont à l'origine des conflits ;
- En matière d'insuffisance de textes juridiques et réglementaires adaptés : les textes sont nombreux mais souvent contradictoires. Le déficit de concertation au niveau

central, la mauvaise capitalisation des acquis (ex. Forêt de Bangassou) sont autant de préoccupations exprimées par les participants ;

- En matière de mauvaise gouvernance : la disparition du sultanat de la Région Est et l'incapacité des autorités administratives à gérer les populations migrantes ont été soulevées ;
- En matière de gestion des ressources naturelles : il y a une absence de recensement exhaustif de la diversité biologique.

En matière de gestion du Projet d'appui à la réduction des conflits d'usage dans le Mbomou et le Haut-Mbomou : les difficultés proviennent de l'insuffisance de concertation entre les différents acteurs et d'enquête socio-économique sur la perception des conflits par les populations locales. De même il a été relevé que les différents acteurs du terrain ne sont pas suffisamment associés à l'exécution du Projet.

#### ▪ **Travaux participatifs (mardi 20 mai 2008)**

La première session des travaux participatifs (*Quelles difficultés se posent aux différents usagers de l'espace ?*) s'est déroulée en deux groupes homogènes (voir annexes 3 et 4) selon la méthode VIPP (Visualisation Intégrée aux Programmes Participatifs). Les travaux de chaque groupe (voir annexe 5) ont été présentés en plénière et ont fait l'objet d'une synthèse présentée dans le tableau 1.

Le travail de la deuxième session (*Quelles solutions pour résoudre les difficultés rencontrées par les différents usagers de l'espace ?*) a été effectué en plénière avec l'aide de la matrice élaborée lors de la première session. Il a été demandé à chaque participant de proposer des solutions aux problèmes évoqués. Le tableau 2 présente la synthèse des solutions adoptées.

C'est à 18h30 que les travaux ont pris fin.

#### ▪ **Clôture de la Table Ronde**

La clôture de la Table Ronde co-organisée par la FNEC et la Fondation IGF a été placée sous l'autorité de Son Excellence, le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement en présence de Son Excellence, Monsieur le Ministre d'Etat, chargé du Développement Rural, de Son Excellence, le Ministre délégué, auprès du Ministre des Eaux, Forêts chasse, Pêche et de l'Environnement et de Son Excellence, Monsieur Jean-Claude ESMIEU, Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission Européenne en République Centrafricaine.

Fait à Bangui, le 20 mai 2008

Tableau 1 : Synthèse des problèmes qui se posent aux différents usagers de l'espace

Rubriques							
Enclavement	Insécurité	Déficit du cadre juridique et de son application	Mauvaise gestion des ressources naturelles et des espaces	Mal gouvernance	Absence de stratégies et communication locale	Inexistence de programmes d'appuis aux acteurs	
Problèmes	Réseau routier inexistant	Insécurité des personnes et des biens	Lacunes et inadaptation des textes	Mode de gestion inapproprié	Compétition de leadership	Difficile cohabitation entre usagers	Absence d'appui aux acteurs
	Absence de moyens de communication moderne	Insécurité alimentaire	Faible application des textes	Dégradation des milieux naturels	Corruption	Déficit de communication	
		Insécurité sanitaire	Non respect des textes par les usagers	Perte de la biodiversité	Faible appui de l'Etat	Difficile cohabitation entre faune sauvage et bovins	
		Insécurité socio-culturelle		Faible connaissance des ressources et des menaces	Faiblesse des chefferies traditionnelles	Absence et/ou insuffisances de cadres de concertations	
				Inadaptation du zonage	Absence de programme de développement intégré	Insuffisance d'information entre acteurs locaux	
					Faible communication entre autorités et éleveurs	Faible niveau de formation	
					Absence d'instances de règlement des conflits		

Tableau 2 : Synthèse des solutions proposées pour résoudre les difficultés rencontrées par les différents usagers de l'espace

Rubriques							
	Enclavement	Insécurité	Déficit du cadre juridique et de son application	Mauvaise gestion des ressources naturelles et des espaces	Mal gouvernance	Absence de stratégies et communication locale	Inexistence de programmes d'appuis aux acteurs
<b>Solutions proposées</b>	Réhabilitation des infrastructures routières	Mise en place d'un système efficace de contrôle au niveau des frontières	Mise en place d'une législation du foncier agricole et pastoral	Mise en place d'un plan national et décentralisé de gestion des ressources naturelles	Renforcement de la présence et de l'autorité de l'Etat dans la région	Mise en place d'une plateforme de concertation entre tous les usagers	Elaboration d'un plan de développement intégré de la région
	Entretien régulier des axes routiers	Renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité	Révision des textes existants	Mise en place des structures locales de protection de la biodiversité	Mise en place des comités mixtes de gestion de l'espace	Renforcement des capacités des acteurs locaux	Promouvoir la création des activités génératrices de revenus
	Mise en place d'un réseau de communication dans la région	Mise en place de petites unités économiques de production	Veiller à la pleine application des textes	Faire une étude diagnostique des ressources naturelles	Moraliser les services publics pour lutter contre la mal gouvernance	Mise en place d'une stratégie de communication à l'intention des usagers de la zone	Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets de développement
		Renforcement et protection zoo-phytosanitaire	Faire respecter les textes en vigueur	Procéder au zonage de la région en fonction des vocations	Rétablissement de l'autorité des chefferies traditionnelles		

## **Annexe 1**

### **Programme de la Table Ronde**



## Programme

### Réflexion sur l'usage de l'espace dans l'Est Centrafricain :

**Entre anthropisation croissante du milieu et gestion durable des ressources naturelles, un équilibre durable est-il possible ? Comment y parvenir ?**

---

### TABLE RONDE

co-organisée par :

La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC)  
& La Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (IGF)

au : *Bangui Rock Club, République Centrafricaine*

les : *Lundi et Mardi 19 et 20 Mai 2008*

---

### Préambule

L'Est Centrafricain connaît depuis plusieurs années des mutations profondes dans l'usage de son espace. L'arrivée récente de l'élevage transhumant dans une zone riche en ressources naturelles est à l'origine de tensions entre les différentes communautés locales. De plus la situation géopolitique des pays voisins exacerbe les conflits déjà existants dans cette région enclavée par rapport au reste du pays.

Une première typologie des problèmes rencontrés par les acteurs locaux a mis en évidence l'existence de visions divergentes, voire contradictoires, que ce soit en termes de rapport à l'espace qu'en réponse à l'arrivée de nouveaux acteurs.

L'hétérogénéité du paysage social va dans le sens d'une approche participative avec les différentes communautés locales comme clef du succès pour une résolution durable des conflits. Mais la divergence d'usages et d'intérêts est aussi l'expression d'un conflit plus profond **entre l'anthropisation croissante du milieu et la gestion durable des ressources naturelles**. Ce conflit s'inscrit aussi dans un cadre plus général de gestion du foncier.

Puisque les difficultés dépassent la seule région de l'Est centrafricain et que les enjeux de se réduisent pas aux questions locales, « une réunion à Bangui » est apparue comme une étape incontournable. En effet, la complexité des interactions entre l'élevage et les autres secteurs nécessite un échange d'informations et un travail de réflexion à tous les niveaux de décisions.

Il est bien évident que cette réunion à Bangui doit être complétée par d'autres réunions locales pour associer autant que possible les acteurs de terrain.

Comment faire face à cette situation ? Aujourd'hui, les représentants des communautés locales mais aussi les experts du foncier, de l'élevage, des ressources naturelles se réunissent pour réfléchir ensemble aux problèmes soulevés dans cette région et pour se concerter sur les mesures à prendre pour garantir un développement durable de l'Est Centrafricain dans le respect des Hommes tout autant que de la Nature et de ses ressources.

### **Objectifs :**

La démarche générale est de promouvoir le dialogue entre les acteurs concernés à travers une série de plusieurs tables rondes. Pour être bien réel, ce dialogue doit être à la fois transversal (toutes les catégories socio-professionnelles) et vertical (depuis les communautés locales jusqu'aux autorités politiques et administratives).

Pour ce qui concerne cette Table Ronde à Bangui, les objectifs spécifiques sont les suivants :

- échanger les points de vues des usagers de l'espace dans l'Est centrafricain;
- identifier les difficultés rencontrées par les usagers de l'espace ;
- proposer des solutions pour résoudre les problèmes identifiés ;
- s'accorder sur les mesures à prendre pour réduire les conflits d'usage de l'espace.

### **Résultats attendus :**

- une concertation est effectuée entre les acteurs ;
- les principales difficultés d'usage sont identifiées ;
- des solutions sont proposées pour résoudre les problèmes ;
- un accord est obtenu sur les mesures à prendre pour réduire les conflits d'usage de l'espace.

## **Lundi 19 Mai 2008**

08h00-08h30	Enregistrement des arrivants et installation des participants en salle de réunion
08h30-08h50	Allocution de <i>Son Excellence Mr Jean-Claude Esmieu, Ambassadeur, Chef de Délégation, Délégation de la Commission Européenne en République Centrafricaine</i>
08h50-09h10	Allocution de <i>Son Excellence Madame la Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de l'Environnement</i>
09h10-09h30	Ouverture officielle par <i>Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat au Développement Rural</i>

*9h30-10h00 : Pause Café*

10h00-10h30	Installation du Bureau de la Table Ronde - Introduction, présentation des objectifs et du programme ( <i>Mr Raymond Mbitikon, Président du Bureau</i> )
-------------	---

### **Exposés : Présentation du contexte général**

*La composante humaine*

10h30-10h50 Peuplements et activités anthropogéniques dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou (*Mr Alexis Lewis Mbolinani, Conseiller Economique et Social du Haut-Mbomou*)

10h50-11h10 Approche historique de l'élevage transhumant en République Centrafricaine (*Dr Basile Erepe, Ancien Chargé de Mission Elevage*)

#### ***Les ressources naturelles***

11h10-11h30 Contexte écologique et ressources naturelles de l'Est centrafricain (*Mr Gustave Doungoubé, Chargé de mission, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Chargé de l'Environnement*)

11h30-11h50 Situation de la faune en Centrafrique, perspectives d'avenir et aspects législatifs (*Colonel Stevy Oyele, Directeur de la Faune, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Chargé de l'Environnement*)

11h50-12h00 Informations pratiques relatives à l'organisation de l'Table Ronde (*Mr Idriss Maloum, Procole, Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains – FNEC*)

*12h00-13h30 : Pause Déjeuner*

#### ***L'Elevage transhumant***

13h30-13h50 L'élevage bovin dans l'Est Centrafricain (*Dr Raphaël Ngaye-Yankoisset, Directeur Général, Agence Nationale de Développement de l'Elevage – ANDE*)

13h50-14h10 Les problèmes de gestion du foncier et les aspects juridiques et réglementaires liés à l'élevage de bovins (*Dr Alphonse Kota Guinza, Directeur du Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage - FIDE*)

#### ***L'Appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou***

14h10-14h30 Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou : objectifs, activités et difficultés rencontrées (*Dr Youssoufa Mandjo, Coordonnateur National*)

14h30-15h30 Questions sur les exposés présentés

#### **1<sup>er</sup> travail participatif :**

#### **« Quelles difficultés se posent aux différents usagers de l'espace ? »**

15h30-15h45 Explication du travail participatif et répartition des groupes de réflexion (*Facilitateurs*)

*15h45-16h00 : Pause Café*

16h00-17h30 Travaux de groupes

### **Mardi 20 Mai 2008**

8h30-09h00 Présentation de la synthèse du 1<sup>er</sup> travail participatif sur les difficultés rencontrées par les différentes catégories d'acteurs (*Rapporteurs du Bureau*)

**2<sup>ème</sup> travail participatif :**  
**« Quelles solutions pour résoudre les difficultés rencontrées  
par les différents usagers de l'espace? »**

9h00-09h15 Explication du travail participatif et répartition en groupes de réflexion  
(Facilitateurs)

9h15-10h30 Travaux de groupe

*10h30-11h00 : Pause Café*

11h00-12h30 Travaux de groupes

*12h30-14h00 : Pause Déjeuner*

14h00-14h30 Présentation de la synthèse du 2<sup>ème</sup> travail participatif sur les solutions pour  
résoudre les difficultés rencontrées par les différentes catégories d'acteurs  
(Rapporteurs du Bureau)

14h30-15h30 *Suspension de séance*

15h30-16h00 Présentation et adoption du compte-rendu de la Table Ronde (Rapporteurs  
du Bureau)

*16h00-16h30 : Pause Café*

16h30 Cérémonie de clôture

*18h00-19h00 : Cocktail de clôture*

**Remerciements :**

Tous les participants sont vivement remerciés pour leur implication dans les débats et dans la recherche consensuelle de solutions qui conviennent à chacun en particulier et à tous en général.

*Cette action entre dans le cadre du projet « Appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou, Est Centrafricain - République Centrafricaine » en partenariat avec la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) et la Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune(IGF). L'organisation de cet Table Ronde a été rendue possible par l'aide financière de l'Union Européenne (ligne budgétaire 21-02-03, Cofinancement avec les ONG européennes de développement - Actions dans les Pays en Développement). Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité des bénéficiaires et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union Européenne.*

## **Annexe 2**

### **Liste des invités et des participants**



## Liste des invités et des participants

### Réflexion sur l'usage de l'espace dans l'Est Centrafricain :

**Entre anthropisation croissante du milieu et gestion durable des ressources naturelles, un équilibre durable est-il possible ? Comment y parvenir ?**

---

### TABLE RONDE

co-organisée par :

La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC)  
& La Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (IGF)

au : *Bangui Rock Club, République Centrafricaine*  
les : *Lundi et Mardi 19 et 20 Mai 2008*

---

---

#### Délégation de la Commission Européenne en République Centrafricaine

---

- |   |                    |   |
|---|--------------------|---|
| 1 | Jean-Claude ESMIEU | Ambassadeur, Chef de Délégation                     |
| 2 | Nicole MALPAS      | Chargée de Programme                                |
| 3 | Laurianne COMARD   | Chargée de mission, Section Politique / Information |
- 

#### Conseil National de la Médiation

---

- |   |  |
|---|--|
| 4 | Conseiller du Conseil National de la Médiation |
| 5 | Conseiller du Conseil National de la Médiation |
- 

#### Ministère du Développement Rural (MDR)

---

- |    |                              |  |
|----|------------------------------|--|
| 6  | Dr. Denis SAPOUA             | Chargé de Mission Elevage  |
| 7  | Dr. Ernest GOTHARD-BASSEBE   | Chargé de Mission Agriculture  |
| 8  | Dr. Raphaël NGAYE-YANKOISSET | Directeur Général, Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE)                         |
| 9  | Henri OUIKON                 | Président de la Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et du Tourisme |
| 10 | Abdel MOUNINE                | Appui Juridique, Ministère du Développement Rural  |
- 

#### Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Chargé de l'Environnement (MEFCPE)

---

- |    |                             |                                      |
|----|-----------------------------|--------------------------------------|
| 11 | Théodore MBARO              | Directeur Général des Eaux et Forêts |
| 12 | Lt. Colonel Stevy OYELE     | Directeur de la Faune                |
| 13 | Jean-Baptiste MAMANGE-KANGA | Expert Gestion de la Faune           |
-

14	Gustave DOUNGOUBE	Chargé de Mission
15	Colonel André-Marie NAMBOU	Lutte anti-braconnage

---

### Ministère de la Défense

---

16 Général Antoine GAMBI

---

### Coopération française

---

17	Jean-Michel BORIE	Conseiller Technique du Ministre, MEFCPE / Ambassade de France en République Centrafricaine
18	Abdelkader MECHERI	Conseiller Technique du Ministre d'Etat, MDR / Ambassade de France en République Centrafricaine
19	Général GUILLOU	Conseiller Militaire du Chef d'Etat / Ambassade de France en République Centrafricaine

---

### Autorités politico-administratives

---

20	Remy SEMDOUTOU	Préfet de Mbomou
21	Lt Colonel Gaston Anicet KOHOHO	Préfet de Haut-Mbomou
22	Rosalie POUZERE	Honorable Député de Djemah
23	Antoine FOGNET	Honorable Député de Bambouti
24	Alima DIRRA	Honorable Député de Bakouma
25	Auguste AGOUDE	Honorable Député de Obo
26	David DENDOU	Honorable Député de Rafai
27	Odon KONDOLAS	Honorable Député de Bangassou 1
28	Joseph NIDA	Honorable Député de Bangassou 2
29	Kezza KOYANGBO	Honorable Député de Gambo
30	Martin DALLU WANBOLI	Honorable Député de Zémio
31	Mireille KOLINGBA	Honorable Député de Ouango
32	Aime Moussa MBOMBO	Conseiller Economique et Social du Mbomou
33	Lewis Alexis MBOLINANI	Conseiller Economique et Social du Haut-Mbomou
34	Poncil ORADIMO	Président du Tribunal de Bangassou
35	Jean-Pierre OMBI	Président du Tribunal de Obo

---

### Personnes ressources

---

36	Firmin FINDIRO	Procureur de la République de Bangui
37	Dr. Daniel Emery DEDE	Ancien Ministre, Ministère MDR, Ancien Ministère MEFCPE, Député
38	Dr. Basile EREPE	Ancien Chargé de Mission Elevage, Ministère du Développement Rural
39	Charles Armel DOUBANE	Ancien Ministre de l'Education
40	Pierre Marie FRANCK	Honorable Député de Mbres
41	Michel BONANEE	Chargé de mission Forêt
42	Jérémy NDALLO	Chef de Service, Aires Protégées
43	Dr. Salomon NAMKOSSERENA	Directeur Général, Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA)
44	Dr. Felix NGANA	Enseignant-chercheur, Foncier rural (PRASAC), Université de Bangui
45	Kaine VERMOND	Enseignant-chercheur, Environnementaliste (PRASAC), ISDR
46	Florent ZOYIA	Directeur Général, ECOFAC
47	Daniel KOUDOUME	Société de Safari

---

### Représentants des usagers de l'espace

---

48 Ardo Younoussa DJAIGA	Président, Fédération Régionale des Groupements d'Éleveurs de Centrafrique (FERGEC N° 6)
49 Ardo Ousman DJONPOUSSOU	Président FELGIP de OBO
50 Ardo ZOUBAIROU BI DJAIGA	Président FELGIP de ZEMIO
51 Ardo WAMMI	Président FELGIP de BANGASSOU
52 Ardo Ibrahim MOUSSA	Représentant FNEC de RAFAI
53 Fred MISSET	Représentant des Agriculteurs du MBOMOU
54 Mr le Représentant	Représentant des Agriculteurs d'OBO
55 Mr le Représentant	Représentant des Agriculteurs de BANGASSOU
56 Celestin SELEGUE	Représentant des Chasseurs-Cueilleurs du MBOMOU
57 Mr Francois LOUGOUZO	Maire de Djemah Représentant des cultivateurs et des Chasseurs cueilleurs, Planteurs du HAUT-MBOMOU
58 Mr le Représentant	Représentant des Pêcheurs du MBOMOU
59 Mr Francois BOGOU	Président de l'ONG j.u.p.e.d.e.c, Représentant les Pêcheurs, Cultivateurs, et la Protection de l'environnement en Général / HAUT-MBOMOU
60 Serge GANZE	Représentant des ONG s / Responsables du Projet CAF/Forêt de Bangassou
61 Christian MBIKOMBOLI	Chef de Groupe des Villages de l'axe Dembia- Zémio, Aspirant Guide de Chasse de la Société National Safaris, représentant des Chasseurs locaux et Planteurs du HAUT- MBOMOU
62 Michel FUSY	Centrafrique Safari, Société de Safari
63 Pierre GBIASSAYO	Safari Bongo, Société de Safari
64 Eric MARARV	Central African Wildlife Adventures, Société de Safari
65 Maurice ALQUIER	Chinko Vovodo Safari, Société de Safari

---

#### Cadres d'Élevage et de la Faune

---

66 Simplicie TOUBARO	Directeur Régional Est, Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE)
67 Dr. Félicité KOE	Directeur Productions Animales, ANDE
68 Dr. Emmanuel NAMKOISSE	Directeur Santé Animale, ANDE
69 Bi Amadou SOUAIBOU	Président, Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC)
70 Youssoufa MANDJO	Secrétaire Général, FNEC
71 Dr. Arsène K.F. KOUMANDA	Secrétaire Général Adjoint, FNEC
72 Basile YAKETE	Coordinateur Région 6 de l'Animation Mutualiste, FNEC
73 Ousman SHEHOU	Coordonnateur National Animation Mutualiste, FNEC
74 Youssoufa MOUSSA	Formateur, FNEC
75 Maloum AYOUBA	Chef de Bureau de la Perception, FNEC
76 Dr. Philippe CHARDONNET	Directeur, Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (IGF)
77 Hubert BOULET	Directeur Adjoint, IGF
78 Dr. Nolwenn DROUET-HOGUET	Chargée de Mission, IGF

---

**Bureau de l'Atelier :**

- Raymond MBITIKON, *Président de l'Atelier*  
*Ancien Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche*  
*Ancien Chef de Programme ECOFAC/ZCV*
  
  - Dr. Alphonse KOTA GUINZA, *Vice-Président*  
*Directeur, Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage (FIDE)*
  
  - Théophile MOMOKOAMA, *Facilitateur*  
*Chargé des Programmes d'Appui, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche*
  
  - Dr. Eugène KPIZINGUI, *Facilitateur*  
*Consultant*
-

### **Annexe 3**

#### **Composition du groupe de travail N° 1**

N°	Noms et Prénoms	Fonction et institution
1	Nicole MALPAS	Chargée de Programme DCE
2	Mme SAMBA-PANZA Catherine	Conseiller du Conseil National de la Médiation
3	Dr. Denis SAPOUA	Chargé de Mission Elevage
4	Dr. Raphaël NGAYE-YANKOISSET	Directeur Général, Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE)
5	Abdel MOUNINE	Appui Juridique, Ministère du Développement Rural
6	Lt. Colonel Stevy OYELE	Directeur de la Faune
7	Gustave DOUNGOUBE	Chargé de Mission Environnement
8	Jean-Michel BORIE	Conseiller Technique du Ministre, MEFCPE / Ambassade de France en République Centrafricaine
9	Général GUILLOU	Conseiller Militaire du Chef d'Etat / Ambassade de France en RCA
10	Lt Colonel Gaston Anicet KOHOHO	Préfet de Haut-Mbomou
11	Auguste AGOUDE	Honorable Député de Obo
12	Odon KONDOLAS	Honorable Député de Bangassou 1
13	Kezza KOYANGBO	Honorable Député de Gambo
14	Mireille KOLINGBA	Honorable Député de Ouango
15	FOGNE Antoine	Honorable Député de Bambouti
16	Lewis Alexis MBOLINANI	Conseiller Economique et Social du Haut-Mbomou
17	Jean-Pierre OMBI	Président du Tribunal de Obo
18	Dr. Basile EREPE	Ancien Chargé de Mission Elevage, Ministère du Développement Rural
19	Pierre Marie FRANCK	Honorable Député de Mbrès
20	Dr. Salomon NAMKOSSERENA	Directeur Général, Institut Centrafricain de Recherche Agronomique (ICRA)
21	GOUADAKPA Dominique	Inspecteur Central de l'Administration et des Finances MEFCPE
22	Kaine VERMOND	Enseignant-chercheur, Environnementaliste (PRASAC), ISDR
23	Daniel KOUDOUME	Société de Safari
24	Fred MISSET	Représentant des Agriculteurs du MBOMOU
25	Mr le Représentant	Représentant des Agriculteurs de BANGASSOU
26	Mr François LOUGOUZO	Maire de Djemah Représentant des cultivateurs et des Chasseurs cueilleurs, Planteurs du HAUT-MBOMOU
27	Ardo IBRAHIMA MOUSSA	Représentant FNEC de Rafai
28	Mr François BOGOU	Président de l'ONG j.u.p.e.d.e.c, Représentant les Pêcheurs, Cultivateurs, et la Protection de l'environnement en Général / HAUT-MBOMOU
29	Pierre GBIASSAYO	Safari Bongo, Société de Safari
30	Michel FUSY	Centrafrique Safari, Société de Safari
31	Hubert BOULET	Directeur Adjoint, IGF
32	Maloum AYOUBA	Chef de Bureau de la Perception, FNEC
33	Ousman SHEHOU	Coordonnateur National Animation Mutualiste, FNEC
34	Youssoufa MANDJO	Secrétaire Général, FNEC
35	ADAMOU IDRISSE	FELGIP Basse-Kotto
36	Dr. Emmanuel NAMKOISSE	Directeur Santé Animale, ANDE
37	Simplice TOUBARO	Directeur Régional Est, Agence Nationale de Développement de l'Elevage (ANDE)

**Facilitateur : Théophile MOMOKOAMA**

## **Annexe 4**

### **Composition du groupe de travail N° 2**

N°	Noms et Prénoms	Fonction et institution
1	Laurianne COMARD	Chargée de mission, Section Politique / Information
2	Mme TEKPA Claire	Conseil National de la Médiation
3	Dr. Ernest GOTHARD-BASSEBE	Chargé de Mission Agriculture
4	Henri OUIKON	Président de la Chambre d'Agriculture, d'Elevage, des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et du Tourisme
5	Théodore MBARO	Directeur Général des Eaux et Forêts
6	Jean-Baptiste MAMANG -KANGA	Expert Gestion de la Faune
7	Colonel André-Marie NAMBOU	Lutte anti-braconnage
8	Chef d'Escadron WOUDI Mathieu	MDN
9	Abdelkader MECHERI	CTdu Ministre d'Etat, MDR / Ambassade de France en RCA
10	KENGUENA MINANG	Préfet a.i. de Mbomou
11	Rosalie POUZERE	Honorable Député de Djemah
12	Alima DIRRA	Honorable Député de Bakouma
13	David DENDOU	Honorable Député de Rafai
14	Joseph NIDA	Honorable Député de Bangassou 2
15	Martin DALLU WANBOLI	Honorable Député de Zémio
16	Aime Moussa MBOMBO	Conseiller Economique et Social du Mbomou
17	Poncil ORADIMO	Président du Tribunal de Bangassou
18	LENGANDE Laurent	2 <sup>e</sup> Substitut du Procureur de la République TGI Bangui
19	Charles Armel DOUBANE	Ancien Ministre de l'Education
20	MEDI Augustin	Cadre Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches et de l'Envir.
21	Jérémy NDALLOT	Chef de Service, Aires Protégées
22	Dr. Felix NGANA	Enseignant-chercheur, Foncier rural (PRASAC), Université de Bangui
23	Florent ZOWOYA	Directeur Général, ECOFAC
24	ADAMOU BI OUSMANOU	Vice Président FNEC
25	Ardo Younoussa DJAIGA	Président, Fédération Régionale des Groupements d'Éleveurs de Centrafrique (FERGEC N° 6)
26	Ardo ZOUBAIROU BI DJAIGA	Président FELGIP de ZEMIO
27	SOUAIBOU KALALA	FELGIP OBO
28	Mr le Représentant	Représentant des Agriculteurs d'OBO
29	Célestin SELEGUE	Représentant des Chasseurs-Cueilleurs du MBOMOU
30	Mr le Représentant	Représentant des Pêcheurs du MBOMOU
31	Christian MBIKOMBOLI	Aspirant Guide de Chasse de la Société National Safaris, représentant des Chasseurs locaux et Planteurs du HAUT-MBOMOU
32	Maurice ALQUIER	Chinko Vovodo Safari, Société de Safari
33	Dr. Félicité KOE	Directeur Productions Animales, ANDE
34	Bi Amadou SOUAIBOU	Président, Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC)
35	Basile YAKETE	Coordinateur Région 6 de l'Animation Mutualiste, FNEC
36	Youssoufa MOUSSA	Formateur, FNEC
37	Dr. Philippe CHARDONNET	Directeur, Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (IGF)
38	DAMALA Mamadou	FNEC

**Facilitateur : Dr Eugène KPIZINGUI**

## **Annexe 5**

**Synthèse des résultats des deux groupes de 1a première session sur  
les difficultés qui se posent aux différents usagers de l'espace**

## ➤ Groupe 1

### **Texte**

Lacune et inadaptation des textes  
Faible application des textes  
Non respect des textes par les usagers

### **Gestion des ressources naturelles et des espaces**

Mode de gestion inapproprié  
Dégradation des milieux naturels  
Perte de biodiversité  
Faible connaissance des ressources et des menaces  
Inadaptation du zonage

### **Gouvernance**

Compétition de leadership  
Corruption  
Faible appui de l'Etat  
Faiblesse des Chefferies traditionnelles  
Faible communication entre autorités et éleveurs

### **Relation entre usagers**

Difficile cohabitation entre usagers  
Déficit de communication entre acteurs  
Difficile cohabitation entre faune sauvage et Bovins

### **Information/éducation/formation**

Insuffisance d'information des acteurs locaux  
Faible niveau de formation

### **Sécurité**

Insécurité physique  
Insécurité alimentaire  
Insécurité sanitaire

### **Projet d'appui**

Méconnaissance des objectifs du Projet  
Non implication des populations locales

### **Infrastructure/isolement**

Réseau routier déficitaire  
Absence de moyens de communication moderne

## ➤ Groupe 2

### **Insécurité**

Destruction de l'écosystème  
Insécurité socio-culturelle  
Insécurité pour l'agriculture  
Insécurité des personnes et des biens  
Destruction de la faune par le braconnage

### **Absence d'une stratégie de communication sociale**

Absence et/ou insuffisance de cadre de concertation  
Faible circulation des informations

### **Absence de l'autorité de l'Etat**

Inopérationalité des institutions de l'Etat  
Absence d'instance de règlement de conflits

### **Absence d'appui aux acteurs**

Inexistence de programmes d'appui aux acteurs

### **Déficit du cadre juridique et de son application**

Absence de certains textes réglementaires  
Non observation des textes et des lois existantes

### **Problème de mise en valeur des terres**

Insuffisance de zonage de l'espace  
Absence de programme de développement intégré

### **Problème d'enclavement**

### **Problèmes de corruption**

## **Annexe 6**

### **Discours d'ouverture**

**Allocution de Son Excellence, le Docteur Jean Eudes Teya,  
Ministre d'Etat au Développement Rural**

Excellence Monsieur le Ministre chargé de l'Environnement, représentant Madame la Ministre des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et de l'Environnement,  
Honorables Députés,  
Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne,  
Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agriculteurs et des Éleveurs,  
Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Région enclavée dans un pays enclavé, l'Est centrafricain semble aujourd'hui très éloigné des préoccupations quotidiennes des citoyens de la capitale, et ne bénéficie certainement pas de toute l'attention qu'il mériterait de la part des pouvoirs publics.

Et pourtant, dans les premières années suivant l'accession de la République Centrafricaine à la souveraineté internationale, l'Est centrafricain constituait l'un des joyaux du pays, abritant de nombreux comptoirs commerciaux, un corps de fonctionnaires venant de toutes les autres préfectures, et alimentait un flux de produits de rente divers à l'exportation.

Aujourd'hui il subit de plein fouet la dégradation de son réseau routier qui a fini par décourager les transporteurs et les commerçants, ce qui le réduit progressivement au repli sur soi et à l'isolement.

Par ailleurs, l'impraticabilité des routes n'encourage pas les agriculteurs à continuer à produire, puisque leurs marchandises ne pourraient pas être facilement ramassées. Cependant, l'Est centrafricain possède des richesses naturelles abondantes - faunistiques, minières et agropastorales ; végétales, forestières et touristiques - et bénéficie d'un environnement socioculturel exceptionnellement varié.

Ces dernières années, *les intervenants qui m'ont précédé l'ont souligné et abondamment illustré*, les conflits traditionnels se sont exacerbés entre éleveurs nomades et agriculteurs propriétaires terriens, entre populations migrantes et populations autochtones sédentaires, entre communautés rivales locales ou de passage. Ces conflits sont encore compliqués par la présence d'une autre catégorie d'acteur économique : les sociétés de chasse et de safari.

Nous sommes alors naturellement conduits à nous poser quelques questions sur sa situation paradoxale :

- Est-ce son isolement qui attire des franges de populations allochtones qui souhaitent se soustraire à des climats de violence existant ailleurs dans le pays ou dans les pays voisins ?
- L'absence des représentants de l'administration centrale qui peut être constatée dans de nombreuses localités, laisse-t-elle le champ libre à des conflits sociaux non résolus ?
- Le voisinage de zones d'instabilité majeure chronique, telle que celle du Nord de l'Uganda, dont les armées rebelles font des incursions régulières sur notre territoire, celle du nord-est de la République Démocratique du Congo qui connaît des soubresauts sporadiques, ou enfin celle du Darfour qui ne s'en trouve pas très éloignés, projette-t-il par un effet de contagion leurs tensions intrinsèques sur ces régions et ces populations jadis paisibles ?

Quoiqu'il en soit, la compétition dans l'usage du sol entre différentes filières économiques est somme toute banale. Elle se constate sous tous les cieux et à toutes les époques. C'est précisément là que se justifie l'intervention de l'État, puissance publique, appelé aussi bien à

établir l'organisation normative de l'espace économique, qu'à exercer une mission de police dans la gestion des conflits ou à assurer la sécurité des populations contre les diverses intrusions.

Mais cela ne peut être fait qu'après une identification précise des problèmes et une analyse des enjeux par tous les intervenants.

C'est précisément à cet exercice que nous invite la Table Ronde de ce matin. Les organisateurs interpellent chacun de nous et lui posent la seule question qui vaille : « entre l'anthropisation croissante du milieu, *d'une part*, et la gestion durable des ressources naturelles, *d'autre part*, un équilibre durable est-il possible ? ». Dans tous les cas, il vous appartient., il appartient à chacun de nous d'en trouver les voies et les moyens. Car le dialogue et la concertation, et finalement le compromis et l'équilibre, constituent l'essence de la vie en société, et le ressort du développement économique.

Mesdames et Messieurs, chers participants,

Au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, je vous remercie d'avoir accepté de consacrer un peu de votre temps à l'examen de cette problématique complexe et à la recherche des solutions concertées.

Mesdames et Messieurs,

Entre autres sujets, les États Généraux du Développement Rural, en décembre 2007, s'étaient penchés sur la délicate question de la législation foncière, et de sa traduction dans les textes d'application de la loi fondamentale. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la complexité des situations réelles rendent souvent obsolètes les meilleurs textes juridiques. Aussi, vos contributions seront-elles bienvenues pour la résolution des conflits liés au foncier en milieu rural, notamment au niveau des villages, des communes, des sous-préfectures et des préfectures.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de la Commission de l'Union Européenne,

L'occasion me semble tout indiquée de vous présenter, au nom de Son Excellence Monsieur le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, les chaleureux remerciements des populations et des acteurs ruraux pour le financement du « Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut Mbomou ». Je voudrais saluer ici l'assistance multiforme de l'Union Européenne qui accompagne efficacement les différents programmes d'action du gouvernement. Je reste convaincu que cette assistance ira en se renforçant et marquera un élan vers la réalisation ultime des objectifs de la lutte contre la pauvreté en milieu rural et pour la sécurité alimentaire de la République.

Madame la Ministre,  
Excellence Monsieur l'Ambassadeur,  
Honorables Députés,  
Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Avant de terminer cette adresse, je voudrais vous livrer mon intime conviction que les présentes assises seront couronnées de réussite, car votre présence et la participation massive

des acteurs économiques ruraux de l'Est centrafricain augurent de résolutions pertinentes. Le calendrier de vos travaux étant assez chargé, je ne voudrais pas vous retenir davantage. Aussi, en souhaitant plein succès à nos travaux, je déclare ouverte la Table Ronde de réflexion sur l'usage de l'espace dans l'Est centrafricain.

Je vous remercie.

**Allocution de Son Excellence Mr. Jean-Claude Esmieu, Ambassadeur,  
Chef de Délégation de la Commission Européenne en République Centrafricaine**

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat au Développement rural,  
Excellence Madame la Ministre des eaux, Forêts, Chasse, pêche et de l'Environnement,  
Honorables Députés représentants du peuple du Mbomou et du Haut Mbomou,  
Messieurs les Préfets et représentants des forces de sécurité,  
Mesdames et messieurs les représentants des opérateurs économiques et sociaux dans la région (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, cueilleurs, chasseurs, guides)  
Chers invités et chers amis,

Quand je suis arrivé en en Centrafrique en janvier 2005, j'ai tout de suite souhaité démontrer mon attachement à l'environnement et la préservation de la faune sauvage. Je suis donc allé quelques jours après dans le Nord du pays pour visiter une réserve fameuse et le projet ECOFAC dont la réputation allait loin au-delà des frontières. Moi qui ai visité l'Okavango, les parcs d'Afrique du sud et ceux du Kenya, je m'attendais à voir des troupeaux de buffles, de zèbres, de gnous et bien sûr d'éléphants, des antilopes multiples, et avec un peu de chance des félins et beaucoup d'oiseaux. Je rêvais totalement, je rêvais. Ce rêve était basé sur de vieux textes d'explorateurs ou chasseurs qui avaient tendance à exagérer. En réalité, en quatre jours, Monsieur et madame les ministres, j'ai glorieusement réussi à voir deux éléphants qui s'étaient manifestement perdu aux abords du camps, une famille d'hippopotames que nous avons pu trouver en les entendant, au loin la vague silhouette de quelques buffles et antilopes. Autour d'une mare quelques oiseaux. En revanche beaucoup de sino et de perdrix. Manifestement, la Centrafrique n'est plus ce qu'elle était en termes de parc de vision. Devant ma déception, mon guide que vous connaissez tous et qui est présent dans cette salle, a essayé de m'expliquer avec 50 000 bonnes raisons pourquoi dans ce parc on ne voyait rien.

En revanche, pendant ces quatre jours nous sommes tombés nez à nez avec d'énormes troupeaux de bœufs accompagnés par des cavaliers armés comme des militaires : à chaque fois nous avons fait demi-tour, effrayés par cet armement. Pour moi, un berger conduit son troupeau avec un bâton, pas avec ce type d'instrument. J'ai donc compris que la vie de berger n'est pas facile. J'ai compris aussi que les chasseurs que je rencontrais le soir m'expliquaient le braconnage intense et la peur et la fuite des animaux...Et puis j'ai visité les fameuses ZCV (qui n'ont d'ailleurs toujours pas d'existence légale en dépit des promesses du gouvernement) et me suis rendu compte de la problématique des villageois qui sont le plus souvent agriculteurs et font des prédations alimentaires sur la faune sauvage.

J'ai surtout compris que la Centrafrique d'hier (celle des livres) n'est plus la Centrafrique d'aujourd'hui. Après quatre années dans ce pays, je souhaite vous faire part rapidement de mon analyse :

Comme je le dis souvent ce pays, la RCA, est béni des dieux. Il y a beaucoup d'espace, beaucoup d'eau et de soleil, beaucoup d'animaux. Il y a aussi très peu de populations. Cette terre vaste et riche attire inmanquablement ceux qui n'ont pas la chance de la posséder ou de l'occuper. Finalement aujourd'hui on se retrouve sur des terres occupées par des centrafricains qui sont chez eux et convoitées et exploitées par d'autres (d'Afrique ou d'ailleurs) qui ne sont pas chez eux ! La terre centrafricaine est aux centrafricains. C'est à ceux là qu'il appartient de gérer son utilisation, pas sous la force mais par le dialogue et la loi.

Gérer la terre c'est chose compliquée. Son occupation et son utilisation dépendent de l'histoire ou de la politique, de la nature de son sol, de sa population sédentaire mais surtout de la capacité de cette population de gérer directement ou indirectement ses propres ressources. Pour cette raison, il est fondamental que la gestion des terres soit encadrée dans une législation cohérente et moderne, avec des opérateurs économiques et sociaux responsables afin que chaque parcelle utilisée par qui que ce soit rapporte de l'argent à ce pays qui est parmi les plus pauvres du monde !

En d'autres termes, les centrafricains ont l'hospitalité et l'intérêt de recevoir des acteurs économiques qui vont l'aider à mettre en valeur leurs terres dans une cohabitation fructueuse. C'est donc par une politique commune et déterminée que cette mise en valeur doit se faire. Mais ceci est aujourd'hui source de frictions voir de conflits quelques fois violents : c'est inacceptable ! Contrairement à la politique, les différents dans le domaine économique (et c'est de cela qu'il s'agit), ont toujours je dis bien toujours, une solution. Il convient de la trouver.

Dans la région du Mbomou et Haut Mbomou, il a été envisagé de trouver cette solution par la voie du dialogue. C'est la raison pour laquelle vous êtes tous ici présents dans ce séminaire. Je ne pense pas que la solution sera trouvée en deux jours tellement les rancœurs et incompréhensions sont grandes, mais chacun pourra s'exprimer et écouter les autres. Des facilitateurs permettront des débats constructifs et je les en remercie. Des solutions raisonnables existent certainement. Je dis raisonnables car quand je pense que la Centrafrique a 41% de son territoire en zones protégées, ce qui est le taux le plus élevé au monde, il faut donc une législation cohérente pour gérer ces zones et leurs alentours, il faut une administration forte pour la faire respecter et il faut des opérateurs économiques responsables. 41%, est-ce raisonnable pour un pays parmi les plus pauvres du monde? Gérer une telle immensité est finalement le grand défi de la Centrafrique et ce séminaire est certainement le début d'une réflexion nationale. Les besoins et les moyens d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. A vous d'en discuter.

Soyons modernes et la Commission européenne par ses financements va vous aider. OBO devrait être un futur pôle de développement. Mais pour ce faire il est impératif et indispensable que les conflits socio-économiques qui perdurent soient résolus définitivement au préalable. Pour cette raison la population de la région doit être consultée car c'est de sa vie et de sa culture qu'il s'agit.

Je souhaite bonne chance à ce séminaire et profite de l'occasion pour remercier les organisateurs et tous les participants.

Le succès doit être là et c'est mon vœu le plus cher.

Vive le Mbomou et le Haut Mbomou

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Jean Claude Esmieu  
Ambassadeur  
Chef de la délégation CE

**Allocution de Madame la Ministre aux Eaux, Forêts, Chasse et Pêche et de  
l'Environnement représentée par M. le Ministre délégué chargé de l'Environnement**

Monsieur le Ministre d'Etat au Développement Rural,  
Excellence l'Ambassadeur, Chef de Délégation de la Commission Européenne,  
Honorables Députés,  
Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Sociétés de Safaris,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agriculteurs et des Eleveurs,  
Distingués Invités

A l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle, concilier la protection des ressources naturelles et les impératifs du développement socio-économique est un défi particulièrement difficile à relever.

Si, depuis la Conférence de Rio en 1992, l'importance de conserver la diversité biologique est reconnue au niveau mondial et largement médiatisée, en Afrique, plus que n'importe où au monde, la conservation de la faune sauvage est un enjeu crucial de société. En effet, en terme de biodiversité, c'est le continent africain qui abrite par exemple la plus grande diversité d'ongulés et de carnivores de l'ensemble des écosystèmes terrestres.

La région du Mbomou et du Haut-Mbomou, de par sa position géographique originale à cheval sur les domaines de savane et de forêt, est dotée de ressources naturelles variées qui constituent un potentiel important pour la République Centrafricaine et plus spécifiquement pour les communautés locales.

En terme de tourisme cynégétique, par exemple, cet écosystème particulier présente la particularité extraordinaire d'abriter des espèces emblématiques aussi bien de savanes, tel l'éland de Derby, que de forêts, tel le bongo qui ont une valeur économique considérable.

De nombreux acteurs vivent de ce fait tout naturellement de cet écosystème et de ses richesses naturelles *via* la cueillette, la chasse traditionnelle ou sportive, la pêche, la pharmacopée et l'utilisation de pâturages. La diversité d'usages et la divergence d'intérêts est donc forcément source de tensions entre les différents usagers de l'espace et soulève de manière plus générale la question de la gestion du foncier.

Comment, dans ces conditions, parvenir à un développement durable de l'Est Centrafricain dans le respect des Hommes mais aussi de la Nature et de ses ressources ?

C'est l'objet de cette Table Ronde qui nous réunit aujourd'hui à Bangui.

Puisque l'approche holistique de la gestion des aires protégées est préconisée comme voie alternative du développement et de la préservation de la biodiversité, il nous faut envisager désormais la mise en place d'outils novateurs permettant de gérer le cortège des nouvelles contraintes liées à la présence humaine.

Je souhaite vivement qu'au cours de ces deux jours de travail, une réflexion positive soit menée de manière concertée et aboutisse à un consensus sur les mesures à mettre en œuvre.

Je suis persuadée que les importants travaux que vous mènerez au cours de cette Table Ronde conduiront à la mise en place d'un processus de concertation qui permettra à court terme de prévenir les éventuels problèmes entre les différents usagers des espaces naturels dans le pays et plus particulièrement dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou.

Je vous remercie.

## **Annexe 7**

### **Discours de clôture**

**Déclaration de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
à la clôture de la Table Ronde de réflexion sur la résolution des conflits d'usage  
de l'espace dans l'Est Centrafricain**

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,  
Monsieur l'Ambassadeur, chef de Délégation de la Commission de l'Union Européenne,  
Honorables Députés,  
Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agriculteurs et des Éleveurs,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des sociétés de safari et des chasseurs,  
Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Pendant deux journées entières vous avez réfléchi à la problématique de l'usage de l'espace dans l'Est centrafricain. Vous voici rendus au terme de vos travaux. En cette circonstance, je voudrais vous apporter le soutien du Gouvernement et ses félicitations pour les efforts que vous avez déployés et pour les résultats fructueux et enrichissants qui viennent de nous être restitués.

Je saisis cette occasion pour saluer également les prouesses dont font montre aussi bien les autorités administratives que les principaux acteurs économiques, pour animer et sauvegarder, dans un contexte combien difficile, ce qui reste des structures économiques de l'Est de la République Centrafricaine. Je le fais au nom du Président de la République, Chef de l'État, au nom du Gouvernement et en mon nom propre.

À l'ouverture des travaux, plusieurs interrogations ont été listées. La complexité et l'immensité des sujets à débattre ont pu faire craindre un moment que le temps imparti à ces assises n'y suffirait pas. Je suis heureux, en considérant la pertinence des recommandations que vous avez formulées, de voir que vos efforts et vos attentes ont été comblées.

Le gouvernement fait siennes les recommandations des travaux de cette Table Ronde et s'engage à les réaliser dans la mesure de ses possibilités.

Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Vos débats ont porté sur l'ensemble des questions touchant la vie sociale et économique de la région. Parmi celles-ci la situation sécuritaire aussi bien aux frontières que dans les zones de production économique vous a particulièrement interpellés, tant il est vrai qu'elle conditionne l'exercice de la liberté d'aller et de venir, autant que la qualité de vie, gage d'une activité économique normale.

L'Est centrafricain, comme les autres régions de la République Centrafricaine, est particulièrement riche en réserves botaniques, faunistiques, forestières, minières, halieutiques, pastorales, touristiques et culturelles.

Or pour impulser un développement économique équilibré et global, le gouvernement ne peut se permettre de privilégier telle ressource plutôt que telle autre. C'est la complémentarité des filières qui autorise une densification du tissu économique susceptible de procurer à chaque citoyen les moyens de son existence.

Nous devons donc intégrer dans nos préoccupations la question de zonage des terres, afin que chaque filière puisse prospérer au voisinage des autres dans l'harmonie et sans empiéter sur les domaines réservés aux autres activités. Seule une telle approche holistique, permettra à l'économie de se stabiliser en s'appuyant sur plusieurs piliers.

Un encadrement légal et réglementaire approprié devra fournir l'environnement juridique permettant d'inscrire les activités économiques dans une conception moderne du droit foncier. À cet égard, j'instruis les départements ministériels qui sont en train de conduire plusieurs études sur le foncier agro-industriel de conduire rapidement à terme leurs travaux, en concertation avec les uns avec les autres.

La position géographique de l'Est centrafricain le place dans une situation stratégique vis-à-vis du Soudan et de la République Démocratique du Congo. Il est temps que l'enclavement de la République centrafricaine soit exploité à son avantage et que notre pays devienne une zone de passage entre différents bassins économiques.

La nature ayant horreur du vide, et vice-versa, il ne fait pas de doute que le développement de l'activité économique et l'emprise des activités humaines dans les différentes régions de la République Centrafricaine, permettront de repousser la présence des coupeurs de route et autres "zaraguinas". J'en appelle aux sociétés cynégétiques et de chasse sportive, ainsi qu'aux entreprises de safaris et aux sociétés minières installées dans la zone sous revue, de soutenir les efforts des autorités et des organisations locales et ceux des acteurs ruraux.

Mesdames et Messieurs, Distingués invités,

Nous avons tous suivi avec grand intérêt l'intervention de Monsieur l'Ambassadeur de la Commission de l'Union Européenne qui a souligné l'imminence des pôles de développement qui vont aussi bien concerner la ville d'Obo. Le gouvernement centrafricain - *faut-il le rappeler ?* - a adhéré depuis bientôt deux années à ce concept novateur.

L'engagement pris par l'Union Européenne d'accompagner le gouvernement de notre pays dans la mise en place des pôles décentralisés de développement sur l'étendue du territoire national autorisera un développement social et économique harmonieux, sans créer des enclaves de prospérités, susceptibles de justifier ou d'entretenir des rancœurs et des tentations irrédentistes.

Ceci est d'autant plus important que le déploiement des pôles de développement intègrera également des dispositifs sécuritaires, à côté des installations sanitaires, scolaires ou administratives.

La création des pôles de développement, comme l'a indiqué Monsieur l'Ambassadeur en décembre 2007 lors de la tenue des États Généraux du développement rural, mobilisera les populations locales, aux côtés des ONG nationales et internationales, et initiera l'érection des infrastructures économiques (*télécommunications, électricité, eaux*), et des structures d'appui telles les banques, toutes choses facilitant aux opérateurs économiques, aux administrations et aux entreprises ainsi qu'au partenaires au développement l'exercice d'une pleine activité dans un cadre normalisé.

Excellence, Monsieur l'Ambassadeur,

Il apparaît ainsi qu'une part importante des solutions à apporter à la problématique de l'usage de l'espace dans l'Est centrafricain, réside certainement dans la réalisation des pôles de développement.

Aussi, qu'il me soit permis, encore une fois, de renouveler, au nom du Président de la République, Chef de l'État, la profonde reconnaissance et les sincères remerciements du gouvernement centrafricain pour la promesse tenue par l'Union Européenne, et qui n'attend plus que le début de sa réalisation.

Mesdames et Messieurs,

L'enjeu est important. Nous devons, tous ensemble, faire des efforts pour susciter un cadre favorable à la création et à l'implantation durable des pôles de développement. Aussi le gouvernement s'engage à contribuer puissamment à la mise en place des conditions indispensables.

La présente Table Ronde, organisée dans le cadre du Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut Mbomou, constitue un point de départ pour la tenue d'autres réunions sur le terrain dans la zone du projet en vue de faire participer toutes les populations à la réalisation de ses objectifs.

Pour terminer mes propos, j'instruis les autorités compétentes de mettre en place un Comité ad hoc pour poursuivre la réflexion sur l'usage de l'espace dans l'Est centrafricain, en y associant largement les populations concernées et les autorités administratives et locales. Les résultats de cette réflexion, conduite dans la proximité des parties prenantes, devraient idéalement aboutir à la tenue d'un Atelier de restitution sur place à Obo ou à Bambouti. J'engage l'Union Européenne à accompagner cette initiative comme elle l'a si heureusement fait jusqu'ici.

C'est le lieu de féliciter la Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune et la Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains, coorganisateurs de la Table Ronde et maîtres d'œuvre du projet. Je les engage à continuer à collaborer pour favoriser la tenue des rencontres futures à Bangassou et à Bakouma, à Zémio et à Obo.

Honorables Députés,  
Messieurs les Préfets,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agriculteurs et des Éleveurs,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des sociétés de safari et des chasseurs,  
Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

En vous réitérant les félicitations du Gouvernement pour la réussite de vos travaux, je vous souhaite un bon retour dans vos familles respectives.

Je déclare clos les travaux de la Table Ronde de réflexion sur la résolution des conflits d'usage de l'espace dans l'Est centrafricain.

Je vous remercie.

**Annexe 8**  
**Communications orales**

**Peuplements et activités anthropogéniques dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou (Alexis Lewis Mbolinani, Conseiller Economique et Social du Haut-Mbomou et le Développement Communautaire / Coordonnateur de l'ONG JUPEDEC (Jeunesse Unie pour la Protection de l'Environnement))**

## **I- INTRODUCTION**

Le développement, la répartition spatiale et les activités des populations ont toujours été au centre de plusieurs domaines dans le monde. C'est ainsi que les sciences humaines telles que la Géographie, la Sociologie et l'Anthropologie se sont spécialisées dans ces préoccupations. Dans ce sens, les populations du Mbomou et celles du Haut Mbomou, à l'Est de la République Centrafricaine, méritent de retenir les attentions.

Dans ce travail, nous allons nous appesantir sur :

- le cadre géographique de ces deux préfectures (Zone Est) ;
- les organisations sociales et économiques de ces deux préfectures ;
- les circonstances de nos jours.

## **II- CADRE HISTORIQUE-GEOGRAPHIQUE**

Le Mbomou et le Haut Mbomou font partis des seize préfectures qui constituent la République Centrafricaine. Elles sont situées à l'extrême Est du pays, et entre 700 à environ 1362 Kms de la Capitale Bangui. Respectivement, le Mbomou et le Haut Mbomou comptent environ 180 299 habitants et 63 323 habitants (RGPH 2003, FNUAP, Projection 2008). Le peuplement des ethnies du Mbomou et du Haut Mbomou est constitué en majorité des Zandé, Nzakara, Yakoma, Gbanziri, etc....., offrant des perspectives passionnantes sur l'histoire centrafricaine.

Ce dossier aussi modeste qu'il soit, fournit un matériel documentaire sur les aspects de l'Histoire et le Développement de ces groupes démographiques, et surtout, sur un des exemples les plus typiques marquant de vue quelques pouvoirs traditionnels. Ces pouvoirs constituent une des grandes monarchies sacrées en Afrique subsaharienne du 18<sup>e</sup> siècle.

- **Origine des populations**

L'origine des populations actuelles du Mbomou et du Haut Mbomou puis la succession temporelle de leur implantation reste largement discutée. Pour certains, les Azandé, peuples majoritaires de la région, seraient originaires du Lac Tchad, et que cette appellation signifierait, « peuple qui possède beaucoup de terres ». Pour d'autres, ces populations régionales seraient descendues d'ancêtres communs partant des plaines du sud du Nil pour occuper progressivement les bassins hydrographiques du Mbomou, des zones d'intersection entre le Soudan la RCA et la RDC (ex Zaïre). Cette région de la RCA fut en effet le théâtre d'un jeu complexe des migrations basées et des contacts variés remontant du 15<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle. On peut seulement faire le point de quelques hypothèses du moment. Selon beaucoup de sources, au cours des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle, ce peuple agriculteur aurait échappé des razzias esclavagistes nourries par des arabes venant du Nord ou du Moyen-Orient. Au long de leur migration, ils se seraient souvent confrontés à des guerres tribales en installant leurs royaumes.

Bien qu'officielles, les frontières politiques et administratives établies par le colonisateur, n'ont d'effets sur l'environnement, la culture, les coutumes de ces peuples à société exogamique et animiste, plus au sud-ouest du Soudan, sud-est de la RCA puis en RDC.

- **Un mode de pouvoir politique traditionnel**

C'était une mode de pouvoirs politiques traditionnels connus comme Royaume et Sultanats Autonome des Zandé ou du « Haut Oubangui ». On dénombrait les sultanats de Zémio, de Rafai et de Bangassou gérés par des puissants rois descendants presque d'une même origine. Bien que traditionnels, ces « Etats » ont eu des contacts avec le monde extérieur : des alliances dans des échanges économiques et des conflits pour la conquête de leurs espaces respectifs.

- **Des conditions géographiques difficiles pour l'homme**

Nous nous trouvons à la charnière des bassins versants du Mbomou au confluent de Ouélé. On peut délimiter cette région en utilisant le réseau hydrographique : les rivières Ouarra à l'est, Chinko au centre, Mbari à l'ouest et le Mbomou au longéant tout le sud jusqu'à la rivière Ouélé. Le relief est très contrasté. En partant de la cuvette du Mbomou, on descend progressivement de l'est vers l'ouest.

Les pluies momentanées ont donné un passage relativement vert. La grande forêt d'autrefois à reculé devant les activités agro constructives de la population. Elle est remplacée par une brousse plus ou moins arborée et surtout par des cultures vivrières et des prairies clairsemées ; des conditions sanitaires, éducatives, sécuritaires désagréables en découlent

Cette région est marquée par des mouches tsé-tsé ou des moustiques expliquant l'inégale répartition de la population sur ce vaste espace. On atteint aujourd'hui une faible densité estimée à 4 habitants par km<sup>2</sup>. Mais cette étendue territoriale modeste présente un aspect de village élargi de plus en plus urbanisé. Chaque groupe familial essaie de se regrouper en clan de parents. Ce groupement d'habitants est causé pour faciliter l'exploitation des ressources naturelles, agricoles et frontières de la région.

### **III- ORGANISATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES ET LES CONJONCTURES**

- **Les caractéristiques de la zone**

La zone est caractérisée par :

- une densité faible estimée à 4 habitants par km<sup>2</sup> ;
- un fort enclavement (difficultés des infrastructures socio-économique, ponts, routes...)
- un exode rural (manque d'activités génératrices de revenus, insécurité, etc.) ;
- une forte participation communautaire ;
- une population très hospitalière surtout face à un venant « faire tout pour que l'étranger rentre chez lui avec ton bon témoignage » ;
- esprit d'entreprenariat (créativité).

- **Les activités socio-économiques de la zone**

Justifiées par plusieurs points ou raisons, les activités socioéconomiques peuvent se répartir par les coutumes, les cultures, la divination, l'oralité et la tradition linguistique. Celles là sont à l'origine même des apparences et similarités traditionnelles de ces peuples, depuis les migrations anciennes, jusqu' à nos jours. Dans la zone les activités socio économiques sont majoritairement tournées autour de l'utilisation des ressources naturelles :

- chasseurs traditionnels ;
- chasseur moderne (permis de chasse) ;
- pêcheur ;
- architecte ;
- agriculture vivrière ;
- planteur ;
- éleveur.

Le lien des populations avec les ressources naturelles dans cette zone est très fort et ce pour plusieurs raisons :

- liens avec les ressources naturelles pour l'alimentation (chasse, cueillette, pêche) ;
- liens avec les ressources naturelles d'un point de vue spirituelle (peuplement) ;
- liens avec les ressources naturelles pour la pharmacopée ;
- liens avec les ressources naturelles pour l'habitat et les vêtements

#### **IV- CONJONCTURE**

D'une manière générale, et comme envers tout arrivant en milieu Zandé, la population avait bien accueilli les éleveurs, bien que c'était étrange de comprendre que ce sont des personnes vivant près de leurs bétails en brousse car elle ignorait les conséquences dès l'instant où la population de la région notamment celle du Haut Mbomou traverse une période d'instabilité exponentielle sur le plan sociale et économique très critique, depuis ces trois dernières années :

- disparition des animaux sauvages (fuite devant l'avancée du gros bétail, destruction systématique et exprès de bêtes à l'arme de guerre, etc....) ;
- destruction des herbes, des écorces, des feuilles vertes, des ruches d'abeilles en brousse ;
- disparition des eaux des lits (quand les troupeaux passent dans une source, les pores de sorties d'eau sont bouchés et les eaux s'enfoncent pour ne plus ressortir, idem le long des lits) ;
- destruction des champs et divers avec trafic d'influence ;

#### **V- CONCLUSION**

L'environnement centrafricain faisant partie intégrante du patrimoine commun de l'humanité, constitué de l'environnement ressource et de l'environnement cadre de vie, d'une part, d'un point de vue culturel et historique d'autre part, l'élevage transhumant est un phénomène nouveau dans une zone où les ressources naturelles font partie intégrante du mode de vie des populations locales résidentes.

Dans un Etat de droit, réglementé par des Lois et Conventions internationales, une région dont l'indice de pauvreté est en deçà de la normale, asphyxiée, et à l'aire du 21<sup>ème</sup> Siècle, on ne pourrait parler d'élevage transhumant, phénomène entouré de plusieurs maux dont le Haut

Mbomou en est victime (braconnage mécanisé, pillage des ressources naturelles, violation des droits humains) mais plutôt d'élevage sédentaire des trypanorésistants et surtout le petit élevage.

L'érection des zones amodiées en Zone Cynégétique Villageoise (ZCV), la mise en place d'une Programme de Développement de la Préfecture du Haut Mbomou à l'instar des autres Zones d'Intérêts Cynégétiques, contribueraient à l'amélioration de conditions de vie de ces populations et ramènerait la paix et la sécurité.

Sans analyse et recommandation objectives sur la situation critique actuelle du Haut Mbomou, nous sommes en train d'accompagner la population de cette région, à travers cette mort lente, vers un suicide collectif.

## **Contexte écologique et ressources naturelles de l'Est centrafricain (Gustave Doungoubé, Chargé de Mission en Matière d'Environnement, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Chargé de l'Environnement)**

La République Centrafricaine est située dans le domaine afro tropical, entre 2°13' et 11°01' N et entre 14°25' et 27°27'E. Le territoire centrafricain comprend quatre domaines écologiques subdivisés en 13 districts et 17 zones géobotaniques. Sa position privilégiée à cheval entre la forêt dense humide au Sud et la Steppe au Nord lui confère une diversité d'habitats et d'espèces. On y dénombre 209 espèces de mammifères et 3602 espèces de plantes vasculaires, 668 espèces d'oiseaux dont environ 400 se trouvent en forêt et 26 familles de reptiles. Cette diversité se retrouve dans l'Est Centrafricain qui constitue une zone de transition entre les domaines Est et Ouest Africains.

Les préfectures du MBomou et du Haut-Mbomou qui intéressent le présent atelier couvrent une superficie totale de 116.680 Km<sup>2</sup>. Elles comprennent respectivement des zones géobotaniques de forêt trophophile, de savane forestière à *lophira alata*, de quelques îlots forestiers, la forêt semi humide et des formations de forêts sèches à *Anogeissus* et *Albizzia* pour le Mbomou tandis que dans le haut Mbomou, on y trouve des formations de forêt sèche et savane arborée à *Isobertinia*, la forêt semi humide et la forêt sèche à *Anogeissus sp.* Cette diversité d'habitats confère à cette région une richesse d'espèces végétales y compris les ressources agrostologiques et animales de valeur. Les éléphants, les élans de Derby, les hippotragues, le bongo, le céphalophe à dos jaune et les suidés ont valu dans le passé des records de trophées pour la RCA. L'Est Centrafricain a abrité dans le passé et jusqu'en 1950 des rhinocéros blancs qui sont complètement éteints de nos jours.

En dépit de sa grande superficie, la densité humaine reste très faible. Les principales activités pratiquées dans la région sont l'agriculture, la pêche, la chasse sportive et de subsistance, l'exploitation du diamant, de l'or et de l'uranium et la cueillette. Le braconnage est très répand et exacerbé dans la partie Nord-Est de la région. L'élevage qui se pratiquait uniquement dans le Mbomou a été introduit récemment dans le haut Mbomou créant de ce fait des conflits fonciers, objet du présent atelier.

Etant donné que l'Est centrafricain joue le rôle de zone tampon entre les foyers d'épizooties de l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest, il est fortement recommandé de prendre suffisamment de précautions pour la gestion durable des ressources naturelles dont regorge la région dans l'intérêt des générations actuelles futures d'une part et prévenir d'autre part la propagation des fléaux susmentionnés vers l'Afrique de l'Ouest.

## **La Situation de la Faune Sauvage en République Centrafricaine, (Lt. Colonel Oyele Minile Sako, Directeur de la Faune et des Aires Protégées, Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Chargé de l'Environnement)**

### **I- HISTORIQUE**

La République Centrafricaine couvre une superficie de 623.000 km<sup>2</sup> et connaît une variation importante de climat et d'écosystème en raison de sa position de carrefour géographique entre l'Afrique Occidentale et l'Afrique Orientale, ainsi qu'entre le tropique Nord et l'Equateur. Cette variation a permis le développement d'une diversité végétale et animale importante et le caractère peu peuplé du pays a contribué à la conservation d'écosystèmes naturels quasiment intacts.

Cette situation privilégiée du point de vue de la faune, s'est traduite dès l'indépendance, par le classement d'une vaste portion nord-est du territoire en zone d'intérêt cynégétique en reconnaissance du fait que la faune y représentait la ressource la plus importante et les populations peu nombreuses.

Les pressions humaines sur la faune notamment pour les besoins en protéines animales étaient insignifiantes et ne pouvaient inquiéter les immenses richesses nationales.

Aussi le commerce et la détention des armes de chasse respectaient les procédures requises et les lois en matière de la chasse étaient rigoureusement appliquées par les services en charge de la gestion de la faune.

Le déclin a commencé avec la peste bovine des années 1982-1983 ; la grande sécheresse de 1984 et surtout l'intensification des conflits armés au SOUDAN, au TCHAD et de nos jours au Nord de la République Centrafricaine.

A titre d'exemple :

La population d'éléphants en République Centrafricaine était de :

- 63.000 bêtes en 1979 (Douglas Hamilton et M. Gustave DOUNGOUBE) ;
- 19.000 en 1987 (Du toit et Cumming) ;
- et environ 5.000 bêtes de nos jours.

### **II- INTRODUCTION**

La faune a occupé de tout temps une place de choix dans la vie socio-économique et culturelle de l'homme.

Cette ressource, représente pour la République Centrafricaine, l'une des principales richesses naturelles renouvelables. Intégrée aux multiples ressources forestières non ligneuses, sa gestion intéresse toutes les couches sociales et particulièrement, les populations rurales qui ont assuré pendant des siècles, la conservation de toutes ces espèces de faune sauvage et de leurs habitats.

La faune sauvage s'affirme comme une source inépuisable pour les activités artisanales et culturelles ainsi qu'un facteur important de développement socio-économique.

Aujourd'hui, la faune sauvage de la République Centrafricaine doit faire face à d'importants changements du contexte socio économique et à des pressions de tout genre.

Suite à la disparition du Rhinocéros, aux menaces qui pèsent sur le reste des espèces animales, le pays a opté pour une politique et un ensemble de mesures et d'activités cohérentes qui puissent garantir un avenir durable de la faune.

### **III- LES ATOUTS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

La République Centrafricaine bénéficie de plusieurs atouts tant au niveau international, régional que national.

- **Au niveau International et Régional**

- l'adhésion à diverses conventions notamment celles d'Alger, de Washington (CITES), Ramsar, Bonn sur les changements climatiques, contre la désertification, celle de RIO sur la diversité biologique ;
- l'adhésion à des accords globaux ; OCFSA, processus de certification ; COMIFAC ;
- l'adhésion à des processus régionaux ; ECOFAC - CARPE - MIKE - PRGIE - CEFDHAC - AFLEG - FLEG ;
- la ratification de plusieurs accords avec les structures internationales spécialisées dans la gestion des ressources naturelles (WWF - WCS - IUCN etc.) ;
- l'engagement aux déclarations régionales de Yaoundé, Brazzaville - Libreville.

- **Au niveau National**

- la diversité des écosystèmes ;
- le développement au sein du gouvernement d'une conscience environnementale ;
- la présence d'un réseau important d'aires protégées ;
- le rôle que joue la faune dans l'économie nationale.

### **IV- LA GESTION DE LA FAUNE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

La RCA dispose d'un ensemble de réseaux d'aires protégées à vocation faunique pour une superficie de 68.311 km<sup>2</sup> soit 11% de territoire national. Avec la classification de l'IUCN (Union Mondiale pour la Nature), les secteurs de chasse sont considérés comme étant des Aires Protégées de la catégorie VI. En d'autres termes, ce sont des aires protégées gérées principalement à des fins d'utilisation durable. La particularité de République Centrafricaine est que l'on rencontre sur toute l'étendue du territoire des animaux sauvages mais que malheureusement aucun inventaire systématique, espèce par espèce, n'est fait jusqu'à nos jours en dehors des comptages partiels fait dans le nord dont le dernier remonte à Avril 2005, dans le sud à Bayanga et Bangassou ou le comptage est beaucoup plus orienté sur l'éléphant avec le processus MIKE, puis sur les grands primates.

La République Centrafricaine possède un des Plans d'Aménagement et de Conservation de la faune dont la caractéristique essentielle est la division des pays en deux zones :

- une zone d'intérêt cynégétique composée de régions à faible densité humaine et où le potentiel faunique est abondant. Elle est située dans la partie Nord-est et la pointe Sud et couvre une superficie de 270.000 km<sup>2</sup> soit 41% du territoire national. Elle renferme les aires protégées traditionnelles (Parcs Nationaux, Réserves de faune, Réserves intégrales, Réserves de Biosphère et des Secteurs de chasse) ;

- une zone de chasse banale qui s'étend sur le reste du pays où la faune jouit d'une protection moins rigoureuse. Toutefois la chasse importante y est tolérée en respectant un certain nombre de règles relatives au mode de chasse et au statut des espèces animales. Ce droit de chasse est lié à la commercialisation de la viande de gibier à destination des marchés urbains. Ce commerce légal autorise environ sept cents (700) femmes et hommes dûment patentés à collecter de la viande de gibier sur tout le territoire hormis la zone d'intérêt cynégétique.

Ce système, lié à l'accroissement de la demande de viande de brousse en milieu urbain contribue progressivement à vider la zone banale de sa grande faune.

La législation en la matière, bien que relativement bien conçue, pose d'énormes problèmes quant à son application sur le terrain du fait du manque cruel des moyens de travail et de certaines dispositions souvent en contradiction avec elles-mêmes.

L'élevage des animaux sauvages, pour garantir la sécurité alimentaire et réduire la pression du braconnage et de la chasse légale est inexistant en dehors de quelques centres qui ne sont qu'au stade d'expérimentation.

Aujourd'hui et ce depuis un peu plus de dix ans, une nouvelle vision de la gestion de la faune sauvage a commencé à être pensée par les cadres du Département en charge de la faune. Cette vision est axée sur la pratique et le développement des activités de gestion participative des ressources naturelles désormais reconnue comme la meilleure approche pour garantir la pérennité des ressources naturelles.

L'autre mode de gestion de la faune est essentiellement à travers le tourisme écologique ou écotourisme, consistant à effectuer des reportages, de la vision, des prélèvements d'animaux sur la base d'un quota attribué en fonction de la potentialité de la zone.

Ainsi, une quinzaine d'opérateurs de safaris privés loue à l'année ou sur plusieurs années en cas de signature de convention entre l'amodiatrice privé et l'Etat, des portions de territoires appelées secteurs de chasse et, produisent à travers le tourisme écologique une moyenne de six cent millions (600.000.000) FCFA annuellement au profit aussi bien de l'Etat que des communes.

Exemple :

- en 2006 ; 198 chasseurs touristes accueillis au Nord de la République Centrafricaine ;
- 300 touristes de vision accueillis à Bayanga au Sud de la République Centrafricaine.

A travers les différentes formes de gestion, il a été constaté que, l'activité de chasse organisée demeure un des moyens pour préserver la faune de notre pays. Un seul fait milite en faveur de cette option :

- la reprise et la redynamisation des activités de chasse par les sociétés de safaris, l'implication des différents acteurs notamment les populations rurales dans les activités de chasse organisée, ont vu beaucoup de zones fauniques se repeupler.

Les secteurs de chasse de la région Est ont vu leur population de faune exterminée avec l'arrivée des réfugiés et braconniers soudanais qui se sont installés aussi bien sur les salines que dans les secteurs de chasse, et n'ont pas fait l'objet d'une exploitation cynégétique sur environ 10 ans (1998). C'est en 2004 que le guide de chasse professionnel LEMAUX Jacques a commencé à reprendre les secteurs situés dans la région de Rafai, suivi en 2005 par le guide de chasse professionnel Alain LEFOL puis, par Erick MARARV à Bakouma et Michel FUSY, Maurice Alquier en 2007 et 2008.

Il est à noter que dans la période de 1998 à 2006, l'arrivée massive des éleveurs transhumants en provenance de Pombolo et du sud du Soudan n'ont pas favorisé le développement du tourisme cynégétique, ce qui a été à l'origine du conflit d'usage des terroirs de la région de l'Est.

En deux années consécutives (2005-2007), les deux sociétés de chasse National Safari et Safari Bongo ont respectivement contribué au bien être des communautés villageoises du Mbomou et du Haut Mbomou à hauteur de plus de 60.000.000 F CFA (salaire, taxe d'abattage des animaux, taxe d'amodiation, dons et legs. (Ex : achat d'une moto à l'Inspection Forestière du Haut-Mbomou) et environ 70.000.000 F CFA (réfection du laboratoire de l'hôpital de Rafai, réfection des ouvrages d'art (pont), aide sociale, taxe d'abattage, taxe d'amodiation etc.)

Le projet de gestion des terroirs de chasse villageoise (PGTCV), financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) est en expérimentation dans la région de Ngotto par la mise en place des modalités techniques, sociales et administratives d'une gestion durable de la faune sauvage commune par la population, dans un but d'approvisionnement à long terme, les marchés ruraux et urbains.

L'exécution du PGTCV fait suite à une dérogation à la législation sur la chasse en RCA, et permet d'établir de véritables relations de confiance entre les chasseurs et la population du village. Les premiers résultats sont intéressants et permettront à la fin du projet, de définir une politique de gestion durable de la faune, en s'appuyant sur une relecture voire réforme de la législation en matière de chasse.

## **V- CONTRAINTES**

En dépit des atouts dont dispose la République Centrafricaine, quelques contraintes et pas des moindres limitent très fortement la conservation et la valorisation de la faune centrafricaine.

- une valorisation insuffisante des ressources fauniques (la fréquentation des parcs nationaux baisse de plus en plus) ;

- le braconnage étranger et national (50 à 100 éléphants abattus chaque année. Environ 200 buffles également abattus annuellement, plus de 200.000 armes et des milliers de munitions circulent à travers le pays) ;
- l'insécurité ;
- les capacités d'intervention faible de notre administration (diminution drastique du nombre des gardes et des moyens de travail) ;
- le manque d'organisation de la filière commerciale de la viande de brousse.

## **VI- PERSPECTIVES**

Elaboration d'une stratégie nationale de conservation et de valorisation de la faune :

- stratégie nationale de la conservation du lion après étude dans la zone de juridiction ECOFAC ;
- stratégie de conservation de l'éléphant (nécessité d'une étude) ;
- stratégie de conservation de l'éland de derby et du Bongo après étude menée par la - Fondation pour la Sauvegarde de la Faune Sauvage ;
- stratégie de conservation d'autres espèces animales (léopard, serval, hylochère, etc.).
- stratégie de gestion intégrée (conservation, élevage, agriculture, les mines et autres activités) ;
- inventaire systématique de la faune ;
- élaboration d'une stratégie nationale de lutte anti-braconnage ;
- transfert de la méthode de valorisation de la faune à travers les ZCV dans le reste du pays ;
- mise en exécution des différentes résolutions des conventions internationales, sous régionales dans le domaine de la conservation et de la valorisation de la faune sauvage (CITES, RAPAC, etc.)

## **VII- CONCLUSION**

Si environ 4% des Français connaissent la République Centrafricaine, la proportion est encore moindre aux Etats-Unis, au Japon en Chine, et autres contrées à forte demande de visites touristiques.

Un gros effort d'information et de lobbying reste à déployer en la matière si l'on veut pouvoir attirer d'avantage du public étranger pour la conservation et la valorisation de la faune centrafricaine et nous estimons qu'avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux, nous arriverons ensemble à une gestion durable de la faune centrafricaine.

Je vous remercie.

## **Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou (Youssoufa Yerima Mandjo, Secrétaire Général de la FNEC, Coordonnateur National du Projet)**

### **I- INTRODUCTION**

L'insécurité récurrente et l'appauvrissement des parcours pastoraux poussent de nombreux éleveurs à chercher de nouveaux espaces. Les Préfectures du Haut-Mbomou et du Mbomou sont ainsi devenues de nouvelles terres d'accueil. L'afflux d'éleveurs entraîne des conflits avec les autres usagers de l'espace (Agriculteurs, Chasseurs, Cueilleurs traditionnels, Réfugiés).

Le projet que je vais vous présenter s'intitule « Appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou, Est Centrafricain, République Centrafricaine ». Ce financement est obtenu depuis 2004 de la ligne budgétaire 21-02-03 de l'Union Européenne : cofinancement avec les ONG européennes de développement. Actions dans les Pays en Développement et le pays de mise en œuvre est la République Centrafricaine.

La Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune a été avec la FNEC à l'origine du financement et s'appuie sur l'organisation des éleveurs pour la mise en œuvre des activités. Le coût total de l'action est de 232 992, 50 Euros (152.610.415 CFA). La contribution communautaire est de 174 744 Euros (114.457.320 CFA) soit 75% c'est-à-dire que la Fondation IGF participe à 25% au financement (58.248 Euros ou 38.153.095 CFA).

Les groupes cibles sont les éleveurs, agriculteurs, chasseurs-cueilleurs et les réfugiés.

Ce projet n'a pas un but de promotion de l'élevage dans le Mbomou et le Haut Mbomou loin de là. Le projet proposé vise à prévenir, à résoudre ces conflits entre éleveurs et populations locales et à mettre en place une gestion appropriée des ressources naturelles dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou en République Centrafricaine, aux frontières du Soudan et de la RDC.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- harmoniser la cohabitation entre les différents usagers de l'espace et des ressources de manière à prévenir les conflits ;
- structurer les éleveurs pour éviter un développement incontrôlé de l'élevage ;
- négocier un zonage des terroirs selon les besoins spécifiques des différentes catégories d'acteurs ;
- initier des projets communs de développement local ;
- atténuer les pressions de l'élevage sur les ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs, les structures locales de la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FERGEC, FELGIP, GIP) seront renforcées afin de pouvoir sensibiliser les éleveurs à une gestion durable et participative de l'environnement.

Des forums (fora) de médiation des conflits et des comités locaux de gestion des ressources naturelles associant tous les usagers seront mis en place et animés par la FNEC.

Un fonds de développement local sera créé permettant la mise en place d'actions de développement bénéficiant à l'ensemble des acteurs concernés.

## **II- ACTIVITES**

Plusieurs activités ont été menées dont plusieurs missions de terrain.

- **Mission 1**

- Intitulé de la mission

- Participation aux Assemblées Générales des Fédérations Locales des Groupements d'Intérêts Pastoraux (FELGIP)
- Dates : du 25 novembre 2005 au 05 août 2006
- Lieux : 15 Préfectures (Ombella Mpoko, Lobaye, Ouham, Ouham Pendé, Nana Mambéré, Mambéré Kadéï, Sangha Mbaéré, Kémo, Nana Gribizi, Ouaka, Haute Kotto, Basse Kotto, Vakaga, Mbomou et Haut Mbomou)
- Chef de mission : Youssoufa Yérima Mandjo

- Objectifs de la mission

- Participer aux Assemblées Générales des FELGIP en vue de renouveler les bureaux dont les mandats sont arrivés à expiration et de redynamiser les FELGIP en rapprochant les éleveurs de leurs fédérations grâce aux actions locales tout en présentant le projet aux éleveurs qui ne vivent pas dans la zone du projet du programme d'appui à la résolution des conflits dans le Mbomou et le Haut Mbomou.
- Créer neuf (9) FELGIP dans les sous-préfectures de Birao, Bambari, Mobaye, Zangba, Mingala, Bangassou, Gambo, Zémio et Obo.

- **Mission 2**

- Intitulé de la mission

- Identifier la présence des éleveurs de gros bétail dans la Préfecture du Mbomou
- Date de la mission : du 18 au 30 avril 2006
- Lieu : Préfecture du Mbomou
- Chef de mission : Ousman Shéhou, Coordonnateur National de l'Animation Mutualiste de la FNEC.

- Objectifs de la mission

- s'enquérir de la présence effective des éleveurs de gros bétail dans la localité ;
- élaborer la liste et les localisations des groupements d'éleveurs, des ONGs, des chasseurs/agriculteurs, etc ...
- établir les différents types de conflits d'usage de l'espace existant.

- **Mission 3**

- Intitulé de la mission

- Modalités techniques et financières du lancement du Projet
- Dates : du 06 au 13 mai 2006
- Lieu : Bangui

- Missionnaire : Docteur Philippe CHARDONNET (Directeur de la Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune)

○ Objectifs de la mission

- rencontrer le partenaire local (FNEC) ;
- rencontrer le Bailleur (Union Européenne) ;
- rencontrer les Ministres de tutelle ;
- rencontrer les autres acteurs impliqués.

• **Mission 4**

○ Intitulé de la mission

Présence des éleveurs de gros bétail dans la Préfecture du Haut Mbomou.

- Date : du 03 au 17 juillet 2006
- Lieu : Préfecture Haut Mbomou (Zémio, Mboki, Obo).
- Chef de mission : Ousman Shéhou, Coordonnateur de l'Animation Mutualiste de la FNEC.

○ Objectifs de la mission

- localiser les groupements d'éleveurs et les campements des principaux éleveurs
- identifier les autochtones pratiquant l'élevage bovin ;
- identifier les différents types de conflits d'usage de l'espace existant et leurs modalités de règlement ;
- rechercher des cartes des terroirs et des zones d'intérêts cynégétiques et localiser les principaux terroirs agricoles ;
- lister les institutions ou structures intervenant dans les différentes localités ;
- recueillir le sentiment des autorités et de certains « leaders » par rapport à la présence des éleveurs.

### **III- DIFFICULTES RENCONTREES**

Toutes les activités programmées sur l'année 2 n'ont pas été menées en particulier la mise en place des Comités Mixtes de Gestion des Ressources (CMGR) ; ceci en raison de différentes difficultés (retards logistiques, éleveurs difficilement canalisables, grande divergence d'opinions entre les différents acteurs et opinion négative du projet auprès des parties prenantes).

A Bangui, le 03 mai 2007 et à la délégation de l'Union Européenne, une grande réunion d'éclaircissement s'est tenue en présence de l'Ambassadeur ESMIEU, des Députés de la Nation représentant les peuples de la zone du projet, des représentants des Ministères en charge de l'Elevage et des Eaux et Forêts, du Directeur de la Fondation IGF et du Secrétaire Général de la FNEC pour pallier aux déficits d'informations relatives au projet.

L'année 2 du projet a été consacrée :

- au renforcement de la structuration du milieu des éleveurs ;

- à la poursuite de l'identification des différents usagers de l'espace par les acteurs locaux et des problèmes que ces derniers rencontrent (sur la base de réunions publiques et d'entretiens individuels) ;
- à la promotion du dialogue (initiation d'enquêtes de sensibilisation sur le terrain et la mise en place d'une Table Ronde sur Bangui).

L'année 2 a été marquée par une instabilité des ressources humaines affectées au projet. Les démissions successives de l'Animateur–Coordonnateur Régional de l'Animation Mutualiste (3 personnes affectées à cette fonction en 2 ans) ainsi que du Technicien Supérieur des Eaux et Forêts (1 remplacement) ont contribué aux difficultés rencontrées par le projet ainsi qu'au retard dans la mise en œuvre des activités. La raison invoquée serait des retards dans le versement des salaires.

#### **IV- CONCLUSION**

Pour la troisième année, le programme de travail sera remanié et dépendra des conclusions des travaux de la Table Ronde

## **Implantation des éleveurs dans l'Est de la République Centrafricaine : Cas des Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou (Dr. Basile Erepe, Ancien Chargé de Mission Elevage)**

### **I- Peuplement de la RCA par les Peuhls**

L'histoire de l'élevage en République Centrafricaine relate :

« L'installation des premiers éleveurs bovins en RCA est relativement récente. Il y a eu un peu plus de 60 ans s'installaient dans la région de Bocaranga des Pasteurs Ndafon. Ils fuyaient l'autorité de certains Lamidés Foulbés du Cameroun mais dès 1930, le Lamido Foulbé IBRAHIM était installé à Bocaranga et les Djafouns s'éparpillaient dans les sous-préfectures de Bouar, Paoua et de Bozoum ». (Factibilité du second projet du développement de l'élevage - Volume 1 janvier 1985).

« En 1930, Lamido IDJE, avec l'appui des autorités coloniales, avait décidé de migrer vers le Centre et l'Est à la tête d'un grand mouvement migratoire dénommé par les Djafouns « Perrol ». Les parcours atteignaient Bossembélé au Centre, Grimari et Bambari à l'Est. Cette migration encouragée avait pour but de répartir l'élevage sur l'ensemble du territoire et de faire de la RCA un pays d'élevage bovin ». (Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou, Rapport Annuel avril 2006-mars 2007).

A cette argumentation politique plausible, il convient aussi d'ajouter que la présence des éleveurs dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou est l'aboutissement logique d'une transhumance innée et irrésistible pratiquée par les éleveurs Djafoun, Wodabé, Akou, etc. (hormis les Foulbé) d'origines lointaines Malienne, Nigériane, Nigérienne, ou proches Tchadienne et Soudanaise.

Cette affirmation non gratuite est confirmée par le fait historique suivant : « En 1982 une tentative d'implantation au Zaïre a eu lieu mais les éleveurs ont été refoulés par les forces armées Zaïroises et les pertes qu'ils ont subies (21.000 têtes) sont fortement gravées dans les mémoires ». (Factibilité 2<sup>ème</sup> projet de développement de l'élevage).

Les effectifs bovins dans l'Est se présentent comme suit (selon la même source que la précédente) :

- en 1939 : 1.200 têtes de bovins arrivent à Bambari et sont installées sur l'axe Bambari-Ippy et l'axe Bambari-Alidao ;
- en 1940 : 3.500 têtes sont acheminées vers Bambari en provenance de Yalok ;
- en 1941 : 4.500 têtes rejoignent celles-ci en provenance de Carnot ;
- en 1942 : 25.000 têtes de la même origine que précédemment ;
- en 1943 : 307.949 têtes réparties dans la Ouaka, 210.093, la Basse-Kotto, 913578, et le Mbomou 6.278 têtes selon le recensement des zébus en 1983 lors de la campagne de vaccination contre la peste bovin qui n'a pas atteint le Haut-Mbomou.

### **II- INTRODUCTION DU BETAÏL TRYPANOTOLERANT EN RCA**

En 1955 la première mission en Afrique de l'Ouest pour l'achat des trypanotolérants a eu lieu en Côte d'Ivoire et en 1956, 4.000 têtes de taurins Baoulés sont arrivées en Centrafrique. Ces missions qui devaient se poursuivre chaque année jusqu'en 1969 fournissent en cette année là, 15.150 têtes réparties entre 1.170 métayers qui sont des agriculteurs sédentaires sur l'ensemble du pays principalement dans des zones fortement infestées de glossines, les forêts sub-tropicales humides.

La région Est Centrafricaine a eu à réceptionner plus de la moitié de cet effectif dans la Ouaka, la Basse-Kotto et le Mbomou. A Bangassou, un docteur vétérinaire français fut affecté en 1951 pour l'encadrement de l'élevage trypanotolérant composé des Nolamas en provenance du Congo-Belge.

Malgré cette affectation en 1951, la construction des bâtiments et logements pour le secteur d'élevage à Bangassou en 1963, la réforme agraire de 1970 a pratiquement ôté tout moyen de travail aux services et les métayers abandonnés et confrontés à des graves conflits au village ont progressivement délaissé ou surexploité leurs troupeaux. La conséquence est la baisse des effectifs, ainsi :

- en 1969 : 15.150 têtes ;
- en 1978 : 9.550 têtes ;
- en 1984 : 7.400 têtes ;
- en 2000 et plus : probablement moins de 4.000 têtes soit l'effectif de démarrage en 1969 pour toute l'étendue du territoire.

D'une façon générale, en cette période de 1950 à 1960, s'ajoutaient aux conflits inter éleveurs, les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs. Des concertations entre les services d'élevage et de l'agriculture, des décisions ont été prises pour créer deux zones d'élevage : une à l'Ouest en 1952 englobant des sous régions limitrophes de Bouar, Baboua et Bocaranga et une à l'Est en 1953 dans la sous-préfecture de Bambari exclusivement.

Ces deux zones étaient désenclavées par l'ouverture de 545 Kms de pistes d'élevage à l'Ouest et de 163 Kms à l'Est.

### **III- INSTALLATION DEFINITIVE DE L'ELEVAGE EN ZONE ORIENTALE**

Déjà en 1942 avec un effectif de 25.000 bovins, les éleveurs Djafoun en majorité commencèrent à se fixer et à s'enraciner solidement dans la Ouaka. Cette situation s'est confortée par la création des communes rurales des zones d'élevage par les textes suivants :

- la loi n°62/348 du 14 décembre 1962 portant création et fixant les limites territoriales des communes rurales de la zone d'élevage de Nien-yellowa à Bouar, de Kouï à Bocaranga et de Gaudrot à Baoua ;
- la loi n° 65/85 du 23 décembre 1965 portant création et fixant les limites territoriales des communes rurales de la zone d'élevage de Ouro-Djafoun à Bambari ;
- la loi n° 66/55 du 30 août 1966 portant création et fixant les limites territoriales des communes rurales de la zone d'élevage d' Ewou à Alindao ;
- l'ordonnance n° 81/033 du 20 juillet 1981 portant création et fixant les limites territoriales des communes rurales de la zone d'élevage de Pombolo à Gambo sous-préfecture du Mbomou ;
- l'ordonnance n° 82/025 du 30 juin 1982 portant création et fixant les limites territoriales des communes rurales de la zone d'élevage de l'Ombela-Mpoko à Yaloké.

La création de ces communes d'élevage était une des solutions pour régler des fréquents conflits entre des groupes claniques des éleveurs hantés par des avantages de la chefferie d'une part, et elle visait l'appui de certaines activités de la politique telles que les campagnes électorale et de sensibilisation technique en milieu éleveur.

Des dissidences, perceptibles dès la création de la zone d'élevage à l'Est en 1953, se sont ouvertement manifestées quand la commune d'Ouro-Djafoun a vu le jour en 1965. Des éleveurs ainsi :

- l'Ardo YOUNGOUA de l'ethnie Wodabé, contestant l'autorité du maire MALOUM de la commune d'Ouro-Djafoun se retira à Alidao et influença la création de la commune d'Ewou ;
- l'Ardo NDJAE de l'ethnie Danedji refuse à son tour l'autorité de YOUNGOUA et s'installe à Dimbi, sous-préfecture de Kembé. Après sa mort son fils TOMBIDO succédera au maire d'Ewou, IBRAHIM bi Yougouda de plus en plus contesté pour sa mauvaise conduite ;
- l'Ardo DJAIGA bi MANOU dans la foulée des contestations, négocia et obtint la création de la commune d'élevage de POMBOLO dans la sous-préfecture de GAMBO dans le Mbomou. Là, n'ayant pas suffisamment d'éleveurs à dominer il semble apparemment vivre seul mais en réalité il étend sa domination sur les éleveurs qui s'aventurent dans les préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou ;
- pendant que le nouveau maire faisait valoir son autorité, un groupe d'éleveurs conduit par Ardo DANDOULOU de l'ethnie des Oudah en provenance du Tchad en passant par Ippy et la commune d'Ourodjafoun essaya de le supplanter en s'impliquant dans le Mbomou à Derbissaka, une belle steppe en zone d'intérêt cynégétique interdite aux animaux domestiques. Là, Dandoulou et ses éleveurs rencontrèrent le refoulement musclé mais licite du service des Eaux et Forêts et l'agression des mouches tsé-tsé qui occasionna de nombreux cas de mortalités par la trypanosomiase humaine et animale. Ils rebroussèrent chemin vers la Haute-Kotto à Bria et à Yalinga où ils sont actuellement installés enfin solidement nantis de poste de responsabilité de la FNEC et de l'Administration locales ;
- beaucoup de groupes d'éleveurs ont tenté l'expérience de l'Ardo BANDOULOU en l'occurrence Ardo ORI et les siens installés à une vingtaine de kilomètres de Bangassou à LANOME, les cas de ces éleveurs qui avaient essayé de se rendre au Zaïre en 1982 dont les conséquences malheureusement sont restées gravées dans leurs têtes. Lanomé est situé à 25 Kms de Bangassou sur l'axe Rafai ;
- Ardo ORI et les siens ont été complètement dépourvus de leur bétail suite aux agressions trypanosomiennes. Ils se sont reconvertis dans des pratiques agricoles et ils ont progressivement constitué leurs troupeaux par le gardiennage des animaux des autres éleveurs qui les ont rejoint dans le but de s'installer dans le Haut-Mbomou ou de s'implanter en République Démocratique du Congo.

#### **IV- FACTEURS DETERMINANTS DE L'IMPLANTATION DES ELEVEURS DANS LE MBOMOU ET LE HAUT-MBOMOU**

- La recherche des pâturages de qualité et le besoin en eau pour l'alimentation et l'abreuvement du bétail sont les premiers éléments évidents déterminants. Les éleveurs principalement les Wodabé disent : « l'endroit où les vaches mangent et sont rassasiées,

c'est là que nous allons ». (Le développement de l'élevage dans l'Ouest Centrafricain / Jaen Boutais-1985). Mais ces lieux sont aussi fréquentés par des agriculteurs, des animaux sauvages, les glossines, les taoset, les stomoxes. Ce sont des lieux de naissance des conflits ;

- la création en chaîne des communes d'élevage facilitée par l'administration et la FNEC a favorisé les mouvements migratoires et la pratique de l'élevage transhumant ; naissent maintenant des conséquences néfastes :

Diverses manifestations de pouvoir, exactions, prélèvements abusifs voire illicites, règlements partiels des conflits, haines inter ethniques, etc.....

Pratiques de diverses formes de corruptions pour l'accès à la chefferie sous d'autres cieux plus promoteurs.

- l'existence d'un réseau de solidarité, avait certes permis à Ardo ORI et sa famille de reconstituer leur troupeau par la pratique des prêts de vaches.

## **V- PERSPECTIVES**

Le rapport annuel 2006-2007 du projet d'appui à la résolution des conflits d'usage dans le Mbomou et le Haut-Mbomou :

- fait l'état de 18 GIP et de 4 FELGIP / repartis pour 50% dans chaque préfecture ;
- signale l'existence de nombreux éleveurs n'appartenant pas aux groupements ;
- décrit différents types de conflits rencontrés dans ces préfectures et les procédures dans les règlements de ces conflits reconnus classiques (dégâts des cultures....) et spécifiques (conflits opérateurs safari / éleveurs).

Les perspectives pour la deuxième phase du projet sont pertinentes et faisables en priorité malgré le comportement rétrograde de certains éleveurs partisans des pratiques obsolètes : déplacements intempestifs, courses vers la chefferie, il semble que de nombreux éleveurs se trouvent de l'autre côté en République Démocratique du Congo. Que cherchent-ils ?

Après bientôt cent ans, en 2024, d'expériences dans la pratique des systèmes d'élevage en République Centrafricaine, il s'avère que la sédentarisation des éleveurs doit être une priorité stratégique. Aussi le Projet retiendrait-il entre autres thèmes de sensibilisation et d'animation :

- impacts économiques de la transhumance ;
- avantages de l'élevage sédentaire ;
- association agriculture-élevage.

## **VI- CONCLUSION**

Le Mbomou et le Haut-Mbomou sont des préfectures stratégiques. Limitrophes de deux grands pays, elles regorgent de ressources naturelles d'intérêt économique évident : ressources faunistiques et floristiques, ressources agro-pastorales, ressources halieutiques, ressources minières et touristiques. Elles ne peuvent par conséquent qu'attirer des opérateurs économiques dont les éleveurs.

Les éleveurs du Mbomou et du Haut Mbomou sont des transhumants d'origines lointaines dans l'espace et dans le temps. Toujours en mouvement, ils risquent de dérouter toute initiative si une attention particulière n'est pas portée à leurs conditions de vie familiale et sociale.

Considérant que la Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune en partenariat avec la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains visent des objectifs qui prennent en compte ces préoccupations, il ne reste qu'à leur souhaiter une grande réussite dans la réalisation du Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut Mbomou

Docteur EREPE Basile

**L'élevage bovin dans l'Est Centrafricain (Dr. Raphaël Ngaye-Yankoisset, Directeur Général, Agence Nationale de Développement de l'Élevage - ANDE)**

**I- L'ELEVAGE BOVIN DANS L'EST CENTRAFRICAINE**

Les premiers éleveurs arrivés dans la Ouaka en 1939 (5-15 juin) ont continué leur évolution dans la Basse-Kotto, le Mbomou et la Haute Kotto. A la faveur de l'insécurité dans le pays, ces éleveurs ont progressivement gagné le Haut-Mbomou.

- Système d'élevage

Essentiellement transhumant avec une apparition récente des agro éleveurs, sédentaires.

- Races de bovins exploitées

Ce sont pour la plupart des zébus (Mbororo).

- Les effectifs

La campagne de vaccination contre la Peste Bovine (PB) en 1983 a permis d'estimer le cheptel global de bovins dans la région à 308 299 repartis comme suit :

- Ouaka, 210 093
- Basse-Kotto, 91 578
- Haute-Kotto, 350
- Mbomou 6 278.

Il n'y avait pas de bovins vaccinés dans le Haut-Mbomou à l'époque. De nos jours, le Haut-Mbomou est devenu par excellence une zone d'élevage de bovins transhumants avec des mouvements transfrontaliers avec la RDC et le Soudan.

**II- STRUCTURES D'ENCADREMENT DE L'ELEVAGE DANS L'EST CENTRAFRICAINE**

- **Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE)**

L'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE) a été créée par le Décret N°89.153 du 18 Juillet 1989. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit d'une autonomie financière et de gestion. Elle a pour objectif global d'aider les opérateurs économiques Centrafricains de la filière élevage à :

- augmenter les productions animales ;
- améliorer la productivité des élevages ;
- accroître le revenu des producteurs ;
- s'organiser en associations socio-professionnelles.

De manière spécifique, elle a la charge d'exécuter les activités régaliennes de l'Etat dans les domaines :

- de santé et de production animales à travers le diagnostic, les soins animaux, les campagnes de prophylaxie de masse, le conseil de gestion aux producteurs dans le

domaine des soins, de biosécurité, de conduite d'élevage (habitat, alimentation et reproduction),...

- de santé publique vétérinaire par le contrôle de qualité des denrées animales et d'origine animale et les inspections santé et post mortem dans les abattoirs et aires d'abattage, de surveillance épidémiologique à travers le réseau de tous ses Postes Vétérinaires disséminés dans le pays par la visite des campements, des marchés de bétail ou tout autre point de regroupement du bétail et la réalisation des prélèvements en cas de suspicion ;
- de gestion consensuelle et durable des parcours par l'utilisation rationnelle des feux, la mise en défens, la rotation à travers la promotion des Associations Eleveurs Agriculteurs (AEA) ou à travers les Zones d'action Agropastorale (ZAGROP) ;
- de formation des agents et des producteurs dans le domaine des soins aux animaux et des techniques de production ;
- de suivi et de contrôle des transactions commerciales des animaux et des produits d'élevage ;
- de l'encadrement technique des activités des différents professionnels du secteur et leur organisation en associations ;
- au total, elle doit promouvoir le développement de l'élevage centrafricain et assurer la réglementation zoo-sanitaire et des pharmacies vétérinaires.

- Organisation de l'ANDE

L'ANDE comprend :

- une Direction Générale ;
- deux Directions Centrales :
  - la Direction de la Santé Animale (DSA) ;
  - la Direction de la Production Animale (DPA) ;
- trois Services rattachés :
  - le Service Administratif et Financier (SAF)
  - le Service de Suivi-Evaluation et des Statistiques (SSES)
  - le Service de Vulgarisation et de Formation
- trois Directions Régionales (Est, Ouest et Centre) ;
- et une supervision de la Région Nord dans la Direction Régionale Centre.

- Les Directions Régionales

Chaque Direction Régionale est constituée :

- d'une Direction ;
- d'un Service Régional de Santé Animale ;
- d'un Service Régional de Production Animale ;
- d'une Section Laboratoire et Clinique Vétérinaires Régionale ;
- des Secteurs d'Élevage ;
- des Postes Vétérinaires ;
- la Direction Régionale Ouest compte 12 Secteurs d'Élevage et 54 Postes vétérinaires ;
- la Direction Régionale Centre compte 15 Secteurs et 28 Postes vétérinaires ;
- la Direction Régionale Est quant à elle compte 7 Secteurs d'Élevage et 26 Postes vétérinaires.

- La direction régionale Est (DRE)

La Direction Régionale Est a à sa tête un Directeur qui coordonne les activités :

- du Chef de Service Est de Production Animale ;
- du Chef de Service Est de Santé Animale ;

- de la Section Régionale de laboratoire et Clinique Vétérinaire ;
- de sept (7) Secteurs d'Élevage à savoir les Secteurs d'Élevage de :
  - Bambari Centre
  - Grimari-Kouango
  - Bria
  - Ippy
  - Mobaye
  - Alindao-Kembé
  - Mbomou-Haut Mbomou
- de vingt six (26) Postes Vétérinaires

Sur le plan des ressources humaines, la DRE compte :

- 2 Ingénieurs Zootechniciens
- 1 Docteur Vétérinaire
- 7 Techniciens Supérieurs d'Élevage (TSE)
- 14 Techniciens d'Élevage (TE)
- 1 Infirmier Vétérinaire (IV)
- 8 Aides Infirmiers Vétérinaires (AIV)

- **La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC)**

C'est l'organisation faîtière qui regroupe les Groupements et Associations de base des producteurs du sous secteur de l'élevage. Créée en 1985, la Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) a pour objectifs principaux :

- de promouvoir l'approvisionnement des producteurs en intrants ;
- d'organiser et de structurer le milieu éleveur ;
- assurer la formation des éleveurs aux techniques d'élevage et à la commercialisation ;
- de promouvoir le développement du crédit mutuel ;
- de promouvoir l'éducation, l'alphabétisation et la santé des éleveurs et de leurs familles ;
- de promouvoir l'intégration agriculture élevage et la protection de l'environnement.

Dans la Zone du Projet la FNEC est présente sur le terrain à travers la Fédération Régionale des Eleveurs Centrafricains (FERGEC) n°6, les Fédérations Locales des Eleveurs Centrafricains (FELGIP) et les Groupements d'intérêts Pastoraux (GIP).

- **Les Associations des Commerçants de Bétail**

Les principales associations des Commerçants à Bétail à Savoir :

- Association des Commerçants de Bétail de Centrafrique (ACOBECA) ;
- Kouatal Filobé ;
- Associations des Commerçants Importateurs et Exportateurs de Bétail (ACIEB).

- **Les Associations des Bouchers**

L'Association Nationale des Bouchers Centrafricains (ANBC) et l'Union des Bouchers de Centrafrique (UBCA) déploient également dans la zone du projet leurs représentants respectifs.

### **III- LES INTERVENTIONS DE L'ANDE DANS LA ZONE DU PROJET**

Le Secteur de Mbomou-Haut Mbomou, zone de juridiction du projet, regroupe les Postes Vétérinaires de:

- Bangassou Centre
- Bema-Ouango
- Bakouma
- Rafaiï
- Zémio
- Nzako
- Mboki

Dans le souci de rapprocher le service de la population, l'ANDE a créé un Sous Poste Vétérinaire à Zémio et installé des Auxiliaires du Réseau d'épidémiosurveillance à Démbia dans le Mbomou, Derbissaka, Djéma et Banangui dans le Haut Mbomou.

L'ANDE à travers ses réseaux de Techniciens déployés dans cette zone intervient dans les domaines suivants :

- protection zoosanitaire par la surveillance épidémiologique et les soins aux animaux ;
- protection de la santé publique par le contrôle de la qualité et l'inspection des denrées animales et d'origine animale (DAOA) livrées à la consommation humaine ainsi que la prophylaxie de la rage ;
- encadrement et appui-conseil aux différents professionnels de la filière Elevage ;
- conseil de gestion aux producteurs dans le domaine de la santé et des productions animales ;
- contrôle des mouvements du bétail ;
- appui à la gestion consensuelle et durable des ressources naturelles (terre, eau, pâturage,...)
- suivi et contrôle des transactions commerciales des animaux et des produits d'élevage ;
- formation des éleveurs ;
- appui à l'organisation des producteurs, commerçants de bétail et bouchers.

### **IV- LES INTERVENTIONS DE L'ANDE DANS LE CADRE DU PROJET**

Une seule mission ANDE a été réalisée dans le cadre du projet. Il s'agit d'une mission conjointe de sensibilisation effectuée par le Directeur Régional Est qui a accompagné les cadres de la FNEC en 2007 sur le site du projet.

Pour le reste, toutes les activités du projet sont réalisées par les Animateurs de la FNEC qui produisent leurs rapports au Secrétariat Général.

*MERCI DE VOTRE BIEN AIMABLE ATTENTION*

**Les problèmes de gestion du foncier et les aspects juridiques et réglementaires liés à l'élevage de bovins (Dr. Alphonse Kota Guinza, Directeur du Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage - FIDE)**

*ABREVIATIONS*

ADERAF	Association pour le Développement de Rafai
AEA	Association Eleveurs Agriculteurs
ANDE	Agence Nationale de Développement de l'Elevage
APICOZ	Association pour les Initiatives Communautaires de la Ville de Zémio
AV	Association Villageoise
CLED	Comités Locaux d'Eco Développement
CMGRN	Comité Mixte de Gestion des Ressources Naturelles
COCRENAHB	Coopérative des Conservateurs des Ressources Naturelles du Haut Mbomou
DRE	Direction Régionale de l'Elevage
FELGIP	Fédération Locale des Groupements d'Intérêts Pastoraux
FERGEC	Fédération Régionale des Groupements d'Eleveurs Centrafricains
FIDE	Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Elevage
FNEC	Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains
GIP	Groupement d'Intérêts Pastoraux
GIR	Groupement d'Intérêts Ruraux
GV	Groupement Villageois
JUPEHB	Jeunesse Unie pour la Protection de l'Environnement du Haut Mbomou
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MDR	Ministère du Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OVECA	Ordre national des Vétérinaires Centrafricains
PDRN	Projet de Développement de la Région Nord
PDZCV	Programme de Développement des Zones de Chasse Villageoise
RCA	République Centrafricaine
SGFNEC	Secrétaire Général de la FNEC
SLP	Stratégie de Lutte contre la Pauvreté
SMDR	Sociétés Mutuelles de Développement Rural
UDEAC	Union Douanière et Economique en Afrique Centrale
UP	Unité Pastorale
VUDEZ	Volontaires Unis pour le Développement de la Ville de Zémio
ZAGROP	Zone d'actions Agropastorales
ZCV	Zone Cynégétique Villageoise
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique
ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire

**I- INTRODUCTION**

La Région de l'Est centrafricain, jadis inconnue des éleveurs peuls centrafricains, subit depuis quelques années l'invasion des troupeaux de zébus Mbororo. Fait inhabituel dans une région à vocation agro-sylvo-cynégétique, l'installation des éleveurs transhumants entraîne des conflits de cohabitation et de partage des ressources naturelles.

Cette situation pose de nombreuses questions liées à l'occupation du sol et à l'utilisation du foncier dans les différentes régions du pays.

Le présent document présente :

- les caractéristiques de l'élevage bovin transhumant ;
- la problématique de la gestion du foncier et des ressources naturelles ;
- et les aspects juridiques et réglementaires du foncier rural et agropastoral.

## **II- CARACTERISTIQUES DU SYSTEME D'ELEVAGE BOVIN TRANSHUMANT**

### **• Généralités**

Le système d'élevage bovin transhumant est le système pratiqué par les éleveurs peuls, nomades à l'origine. Ce type d'élevage occupe la plus grande partie du territoire national comprise dans la zone climatique soudano-guinéenne, où le réseau hydrographique y est dense et l'herbe verte abondante. Les éleveurs peuls de Centrafrique ont donc abandonné, depuis plusieurs décennies, la pratique du nomadisme au bénéfice de la transhumance saisonnière.

La transhumance est caractérisée par des déplacements des troupeaux du Nord vers le Sud, ou de l'Ouest à l'Est et inversement. En règle générale, le principe de transhumance est basé sur la recherche d'eau et d'herbe pour le bétail à un moment difficile de l'année, particulièrement en saison sèche. Mais tout départ en transhumance implique une date de retour au campement d'origine dit « campement permanent ou campement de saison des pluies ».

Les départs en transhumance sont programmés au début du mois d'octobre et les retours à la fin du mois d'avril de chaque année. Mais, de manière générale, c'est la fin des pluies qui détermine les départs et c'est la fin de la saison sèche qui conditionne la date des retours. Jusqu'en 1970 les dates et les sites sont planifiés et arrêtés de concert avec le Service de l'élevage qui suit les activités des éleveurs pendant les déplacements.

Les sites de transhumance sont des lieux de rencontre entre les éleveurs d'ethnies et de clans bien connus afin d'éviter des contacts avec des troupeaux dont l'état de santé est douteux. Autour des sites une organisation interne pour l'utilisation des pâturages est mise en place.

### **• Mode d'utilisation des ressources naturelles**

La conduite du bétail au pâturage suit des règles ancestrales peules assez simples. Elle consiste à l'utilisation des pâturages par le bétail en continu, sans rotation, sur plusieurs saisons pluvieuses ou en permanence pendant des années et sans gardiennage. Par cette méthode, autour des campements, se créent des zones fortement pâturées puis dénudées favorables au développement des ligneux, alors qu'au fur et à mesure que l'on s'éloigne des environs immédiats des campements, on trouve des zones sous pâturées dans lesquelles se développent un pâturage sélectif des bonnes espèces graminéennes et l'installation rapide d'espèces moins appréciées.

Aucun programme de mise en défens de zones pâturables n'existe chez l'éleveur peul centrafricain pouvant permettre aux bonnes espèces graminéennes de reconstituer leurs réserves et de maintenir l'équilibre avec les autres espèces. Ainsi, sans maîtrise du foncier,

sans programme de mise en défens des superficies pâturables, sans utilisation de feux de brousse tardifs pour détruire les ligneux, la succession chaque année des surcharges et des sous-charges ne peut qu'entraîner une évolution rapide et défavorable de la composition floristique et conjointement un envahissement par les ligneux. Une zone dégradée est abandonnée en quelques années (5-10 ans) et le départ de l'éleveur de la zone déplace le même problème vers une nouvelle zone.

L'espace pastoral de Centrafrique est très vaste et les pâturages subissent la loi de la « vaine pâture ». Dans les zones de concentration animale, l'état des pâturages est assujéti au mode d'exploitation, au surpâturage ou au sous-pâturage. Le surpâturage, comme le sous-pâturage, entraîne la dégradation de la composition floristique. Le degré de dégradation détermine l'abandon de la zone et le départ des éleveurs vers d'autres zones vierges. L'éleveur peul centrafricain ne maîtrise pas le foncier et moins la gestion des pâturages.

Bref, le problème de gestion de l'espace pastoral ne représente en rien une quelconque préoccupation pour l'éleveur peul centrafricain.

Parallèlement, le problème de gestion des superficies cultivables ne constitue pas une grande préoccupation pour l'agriculteur centrafricain qui délaisse les sols dégradés au détriment de longues jachères.

### **III- PROBLEMATIQUE DE LA GESTION DU FONCIER AGROPASTORAL ET DES RESSOURCES NATURELLES**

- **Situation générale**

Le problème de gestion du foncier et des ressources naturelles s'inscrit totalement dans le cortège d'un ensemble des difficultés fondamentales liées au problème de gestion du foncier en République centrafricaine. Il constitue un grand obstacle actuel à tout programme de développement des activités économiques, plus spécifiquement les activités agricoles et pastorales, dans le pays.

La gestion du foncier et des ressources naturelles est passée sous les chefferies traditionnelles locales avant la colonisation, puis sous l'administration coloniale et enfin sous les pouvoirs politiques nationaux successifs depuis l'indépendance en 1960. Aujourd'hui en 2008, le problème de gestion du foncier n'a pas encore trouvé de solution adaptée sur toute l'étendue du territoire.

Entre l'Administration centrale, les collectivités territoriales, régionales et locales, il n'y a pas de règles claires de partage des responsabilités pour la gestion du foncier au niveau national, régional et local. Les textes juridiques existants, mis en application ou non, ne répondent plus aux exigences des réalités sur le terrain.

En RCA, le propriétaire exclusif des terres est l'Etat. Ce dernier a la responsabilité de la céder sous plusieurs formes (métayage, fermage, louage, vente, etc.) à différents utilisateurs. La loi n°64.441 du 9 janvier 1964 relative au domaine national fixe les conditions d'attribution des terres.

Les lois n°64/32 et 64/33 du 20 novembre 1964 portant création et organisation des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives en RCA, modifiées et

complétées par les ordonnances n°88.005 du 5 février 1988 n°88.006 du 12 août 1988 déterminent la place des différentes institutions administratives nationales, régionales et locales et leurs rôles dans la gestion des ressources naturelles.

En règle générale, le droit coutumier d'usage est appliqué sur toute l'étendue du territoire par tous les groupes ethniques en raison d'un droit traditionnel ancré à chaque groupe et d'une absence de politique foncière adaptée aux activités agropastorales

- **Domaine agricole**

Les activités agricoles ne sont réglementées par aucune loi spécifique. Seule la loi n°62/350 du 4 janvier 1962 a été promulguée pour organiser la protection des végétaux à l'intérieur du pays.

Les agriculteurs centrafricains sont des populations sédentaires appartenant à des groupes sociaux très diversifiés dont les structures traditionnelles (chefferies et hiérarchies traditionnelles) ont disparu au fil des années sous l'administration coloniale et respectivement sous l'Etat indépendant.

Les cultures de rente, notamment le coton, le café, le tabac, le palmier à huile et la canne à sucre, ont toujours mobilisé les fonds nationaux et étrangers des partenaires au développement tandis que les cultures vivrières sont laissées pour compte aux efforts individuels des paysans et des associations paysannes.

Le coton et la canne à sucre sont cultivés dans des zones de savane tandis que le café et le palmier à huile dans les zones forestières.

En général, la pratique d'une agriculture itinérante sur brûlis par les populations autochtones sédentaires domine les règles d'exploitation agricole.

- **Domaine de l'élevage**

Dans le cas spécifique du secteur de l'élevage en Centrafrique, le Gouvernement a pris des dispositions administratives et techniques pour délimiter :

- des zones d'élevage ;
- des communes rurales d'élevage ;
- des régions d'élevage ;
- des zones d'actions agropastorales et des unités pastorales.

Ces dispositions concourent à l'encadrement des éleveurs et à la réglementation des activités pastorales, dont celles de gestion des ressources naturelles.

- Zones d'élevage

Les zones d'élevage sont des espaces géographiquement délimités et reconnus par l'Administration. Ces zones sont généralement localisées dans des écosystèmes de savanes en fonction de leurs potentialités en pâturages et en eau pour le bétail. Elles sont peuplées majoritairement d'éleveurs peuls et leurs troupeaux. L'importance et la grandeur de chaque zone varient avec la population d'éleveurs et le cheptel bovin qui y résident toute l'année,

d'une part et d'autre part, avec sa capacité à accueillir et à héberger un nombre plus ou moins élevé de transhumants qui y séjournent en saison sèche.

Les premières zones d'élevage du Nord-Ouest (Bouar, Baboua et Bocaranga) et celles du Centre-Est (de Goubali à Bambari et de Ewou à Alindao) sont restées les plus renommées par les grandes superficies des pâturages disponibles et par le petit nombre d'habitants qui y vivent. On y trouve aussi bien des agriculteurs, des agroéleveurs que d'éleveurs peuls. Un grand brassage de cultures s'est développé dans ces zones entre les populations autochtones et les populations peules. La plupart des éleveurs arrivés dans ces zones se sont sédentarisés. Ils utilisent comme main d'œuvre des populations autochtones flottantes.

Par ailleurs, la croissance de l'effectif animal n'a pas épargné les pâturages qui se sont considérablement dégradés. Les limites géographiques de ces zones initialement arrêtées sont débordées. Les éleveurs et les troupeaux, nouvellement arrivés sont obligés de migrer vers d'autres sites créant ainsi de nouvelles zones d'élevage avec l'appui des autorités administratives et techniques si celles-ci approuvent les demandes de fixation :

Les importants mouvements migratoires des commerçants tchadiens et soudanais, des années 1980, ont inversé totalement le sens des immigrations antérieures : les troupeaux de bovins qui venaient du Cameroun, proviennent depuis ces deux décennies du Tchad et du Soudan. Sous cette pression migratoire, d'autres zones d'élevage se sont créées dans l'Ouham, la Nana-Gribizi, la Kémo, la Vakaga, le Bamingui-Bangoran, la Haute-Kotto, le Mbomou et le Haut-Mbomou.

A ces mouvements migratoires liés aux calamités naturelles (sécheresse), il faut ajouter les déplacements désordonnés des éleveurs sous pression de l'insécurité (présence des coupeurs de route et des organisations rebelles) à l'intérieur du pays. Plusieurs éleveurs victimes de ce banditisme ont quitté leur zone de fixation pour trouver refuge, soit à l'extérieur du pays, soit dans d'autres localités, principalement dans l'Est du pays.

Ce qui fait qu'actuellement, on rencontre des troupeaux de zébus Mbororo, Foulbé et arabes dans presque toutes les préfectures du pays.

#### ○ Communes rurales d'élevage

Après l'indépendance, les autorités politiques et administratives ont mis en place une stratégie pour le recensement des pasteurs peuls et leur bétail en créant des communes rurales d'élevage.

Les communes d'élevage jouent un rôle de soutien à l'Administration dans certaines tâches politiques, administratives et sociales en milieu éleveur. Elles sont au nombre de sept (7) et sont créées entre 1962 et 1982 ; ce sont les communes d'élevage de :

- 1962 : Kouï (sous-préfecture de Kouï) ;
- 1962 : Gaudrot (sous-préfecture de Baboua) ;
- 1962 : Niem-Yelowa (sous-préfecture de Bouar) ;
- 1965 : Ouro-Djafoun (sous-préfecture de Bambari) ;
- 1966 : Ewou (sous préfecture d'Alindao) ;
- 1981 : Pombolo (sous préfecture de Gambo) ;
- 1982 : Yaloké (préfecture de l'Ombella-Mpoko).

L'Administration, qui ne maîtrisait pas suffisamment la sociologie et les traditions des éleveurs peuls dans la gestion des ressources naturelles, n'a pas trouvé de solution durable

pour ralentir les mouvements de transhumance. A l'opposé, les éleveurs, qui ne maîtrisent pas les techniques modernes de l'élevage, ne peuvent pas respecter les règles élémentaires de gestion des parcours.

Ainsi, les limites géographiques des communes sont devenues caduques à cause du nombre grandissant d'éleveurs et de celui du cheptel bovin.

- Zones d'actions agropastorales et unités pastorales

**Les Zones d'actions agropastorales (ZAGROP)** ont été créées, à partir de 1986, pour répondre à certaines exigences techniques et socioéconomiques au bénéfice des éleveurs peuls. Elles ont été institutionnalisées par l'Ordonnance n°86.057 du 15 septembre 1986 dont les dispositions sont modifiées par la loi n°94.008 du 20 octobre 1994. Les ZAGROP existantes sont celles de Yérémo à Bossembélé et de Djobé-Gbapi à Yaloké (créées par Décret n°86.260 du 15 septembre 1986) et celle de Kémbé (créée par Décret n°91.063 du 8 mars 1991).

Les ZAGROP devaient constituer un cadre approprié pour la gestion de l'espace foncier et offrir à l'éleveur la garantie d'utilisation des pâturages et de jouissance du droit exclusif d'exploitation de l'espace foncier mis à sa disposition. Elles sont des zones géographiquement bien délimitées avec des superficies variant entre 20 000 et 60 000 hectares, peuplées en majorité d'éleveurs déjà regroupés dans des GIP et ayant accepté d'entamer ensemble des actions de développement.

Chaque ZAGROP dispose d'une Assemblée générale et d'un Comité de gestion. Le Comité de gestion est l'organe qui supervise les activités de la ZAGROP. Ses membres sont élus dans la hiérarchie traditionnelle par les éleveurs et par l'Administration locale (sous préfecture, commune, service d'élevage). Afin de renforcer et pérenniser les actions programmées dans les ZAGROP, la formule initiale relative aux groupes cibles de la ZAGROP a été revue en 1993 pour y inclure toutes les autres populations vivant dans la zone, notamment les agroéleveurs, les agriculteurs, les chasseurs, les pêcheurs, etc.

Un cahier de charges permet de préciser le plan d'utilisation des superficies pâturables, la mise en défens de certaines superficies pour régénération, la mise en place d'une politique de feux de brousse, le planning des départs et des retours de transhumance ainsi que le recensement des populations humaines et animales vivant dans la ZAGROP.

**Les Unités pastorales (UP)** sont des ZAGROP en miniature avec des superficies variant entre 5000 et 10 000 ha en fonction de la grandeur des troupeaux. Elles sont délimitées à la dimension d'un campement et regroupent des éleveurs qui sont généralement issus d'une même famille et qui utilisent des parcours et des points d'eau bien connus. La gestion de l'UP est placée sous la responsabilité directe du Chef de famille. Celui-ci peut déléguer cette responsabilité à un des membres de la famille.

- Régions d'élevage

Quatre régions d'élevage ont été délimitées depuis 1986 et placées techniquement sous le contrôle des directeurs régionaux ; il s'agit de : la Région Est, la Région Ouest, la Région Centre et la Région Nord. Les critères de répartition de ces régions d'élevage sont essentiellement liés à la présence et à la répartition du bétail transhumant dans le pays.

La Région Est d'élevage comprend cinq préfectures : Ouaka, Haute-Kotto, Basse-Kotto, Mbomou et Haut-Mbomou. Elle possède sept secteurs (Gimari-Kouango, Bambari, Ippy, Bria, Alindao-Kembé, Mobaye et Bangassou) et trente postes vétérinaires. La Région compte trois communes rurales de zone d'élevage : Ouro-Djafoun, Ewou et Pombolo. Le siège de la Direction régionale Est est fixé à Bambari.

Cette région présente une importance stratégique par sa position géographique frontalière avec deux pays voisins et par la diversité des activités économiques et commerciales.

- Associations éleveurs agriculteurs

Les associations éleveurs agriculteurs (AEA) sont des organisations créées dans des ZAGROP identifiées pour la mise en place du cadre nécessaire au suivi des activités. Les éleveurs et agriculteurs vivant dans les limites des zones s'entendent pour mettre en application les termes des cahiers des charges adoptés par tous.

Les AEA créées sont au nombre de six (6) selon les ZAGROP existantes ou identifiées : Yérémo à Bossembélé, Djobé-Gbapi à Yaloké, Dimbi à Kembé, Didango-Mandjo à Boali, Bokolobo à Bambari, Béa-Panzi à Nola.

#### **IV- ASPECTS JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES DU FONCIER RURAL ET AGROPASTORAL**

Plusieurs textes législatifs et juridiques ont été signés par les autorités du pays pour réglementer l'utilisation du foncier et des ressources naturelles. Ces textes présentent des atouts et des insuffisances.

- **Sur le plan général**

- Les atouts

D'une manière générale, les textes fondamentaux existants constituent un cadre :

- réglementaire des activités des différents secteurs socioéconomiques, notamment les secteurs agricole, pastoral, forestier, cynégétique et environnemental ;
- de protection juridique pour les usagers ruraux dans le cadre de leurs activités spécifiques ;
- d'amélioration des conditions de vie des acteurs ruraux ;
- de facilitation de l'intégration des différentes activités économiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des populations.

Ces textes ont le mérite de permettre aux personnes individuelles d'user de leurs droits coutumiers sur certaines portions de terres ou sur les ressources naturelles existantes.

Les textes ont permis la création des organisations professionnelles des acteurs ruraux sur de bonnes bases juridiques, notamment les organisations des éleveurs, des agriculteurs, des pêcheurs, des forestiers villageois, des chasseurs, etc.

En élevage bovin transhumant :

- les communes d'élevage appuient l'administration dans des tâches administratives (recensement des éleveurs peuls, le paiement des impôts), sociales (installation des

dispensaires, des écoles) et politiques. Le rôle des maires des communes d'élevage est incontournable dans le renforcement des pouvoirs publics en milieu éleveur peul. Les pouvoirs des chefs traditionnels peuls transhumants au niveau national, régional et local a été renforcé considérablement.

- la création des ZAGROP permet de définir un cadre approprié de gestion de l'espace foncier pastoral, de garantir à l'éleveur l'utilisation des pâturages et la jouissance du droit exclusif d'exploitation de l'espace foncier mis à sa disposition.

- **Les insuffisances**

L'absence souvent fréquente de l'administration centrale et ses services décentralisés dans plusieurs zones de l'arrière pays est préjudiciable au bon fonctionnement des circonscriptions administratives dans l'arrière pays.

Les limites géographiques des communes d'élevage chevauchent sur les limites des autres communes rurales ou urbaines, contrairement aux textes. L'augmentation du cheptel et la dispersion des éleveurs peuls dans le pays a amené les Maires des Communes d'élevage à étendre leurs rayons d'actions au-delà des limites de leur zone de juridiction.

La lenteur administrative et les tracasseries administratives dans les services techniques publics ne favorisent pas l'obtention des titres fonciers par les usagers ruraux.

La plupart des textes législatifs et juridiques, vieux de plusieurs décennies, ne cadrent plus avec les réalités actuelles et sont déphasés.

Le manque de clarté et de précision dans certains textes sur les rôles des collectivités territoriales et locales, d'une part, et sur la place des différentes activités agropastorales, forestières et cynégétiques en milieu rural, d'autre part, constitue un obstacle à l'application des textes.

Le manque d'un cadre de sensibilisation des populations rurales sur la nature des textes, d'une part, et l'absence cruelle d'informations sur les textes législatifs et juridiques au niveau des collectivités locales, d'autre part, représentent également un handicap dans l'application des textes.

La méconnaissance des textes juridiques et des mesures réglementaires par les populations locales et même par les personnes sensées les mettre en application (agents d'administration, agents techniques, agents de sécurité, etc.) constitue aussi un blocage au processus de suivi et de mise en application des textes.

L'absence totale de cadre juridique et de plan de développement agropastoral, notamment l'inexistence de code rural, de code agricole, de code pastoral, est défavorable à la mise en œuvre des grandes orientations des activités agricoles et pastorales dans le pays.

L'absence de service local d'identification et de formalisation des droits fonciers traditionnels, d'une part, et la non reconnaissance de l'usage des droits coutumiers par les autorités administratives dans le règlement des conflits fonciers en milieu rural constituent un manque de garantie à la mise en place d'un plan de développement régional ou local.

La loi 65/61 du 3 juin 1965 portant réglementation de l'élevage en RCA a instauré le droit de vaine pâture sur l'étendue du territoire national, sauf sur « les terres cultivées pour des récoltes », « les terrains clos », « les forêts classées », « les parcs et réserves ». Cette liberté a créé la divagation des troupeaux avec des conséquences néfastes sur l'état des pâturages.

Parallèlement, dans le Code forestier et le Code de protection de la faune sauvage, il n'est pas pris en compte des aménagements en zones forestières ou cynégétiques pour les activités pastorales locales, notamment la délimitation des zones de pâture, les couloirs de passage du bétail transhumant, le développement de l'élevage du petit bétail, etc.

Le manque de concertation entre les services centraux et régionaux des Départements ministériels dans l'élaboration des textes juridiques et réglementaires pour l'utilisation locale du foncier constitue un danger sur le terrain car cela crée des doutes et des confusions dans la tête des acteurs ruraux.

- **Cas spécifique de l'Est centrafricain**

Le tableau suivant présente quelques atouts et insuffisances spécifiques de la situation dans l'Est de Centrafrique :

<b>Atouts</b>	<b>Insuffisances</b>
1. Existence d'une commune rurale d'élevage	<p>a. La commune rurale d'élevage est délimitée géographiquement à Pombolo dans la Sous-préfecture de Gambo (Mbomou)</p> <p>b. Le Maire étend ses actions sur des éleveurs installés dans le Mbomou et le Haut Mbomou (chevauchement des actions du Maire de la commune de Pombolo sur celles des autres Maires de communes rurales)</p>
2. Présence des éleveurs transhumants dans la zone	<p>a. Installation anarchique des éleveurs transhumants sur des sites non officialisés identifiés par les autorités administratives et les services régionaux</p> <p>b. Absence de zones d'actions agropastorales et d'unités pastorales</p>
3. Existence de plusieurs organisations locales des producteurs ruraux (forestiers, chasseurs, agriculteurs, éleveurs) : ADERAF, APICOZ, AV, CLED, COCRENAHB, GIP, GV, JUPEHB, VUDEZ	a. Absence d'initiatives locales pour l'intégration de tous les acteurs ruraux dans la gestion du foncier local
4. Existence de nombreuses anciennes sociétés agricoles et forestières abandonnées	a. Absence d'initiatives locales (autorités, organisations professionnelles) pour la récupération et la mise en valeur de ces terres abandonnées au profit des organisations locales

6. Existence de plusieurs sociétés forestières, de sociétés minières et de safaris	<p>a. Absence d'activités économiques pouvant créer des emplois pour les jeunes acteurs ruraux désœuvrés soumis à l'exode rural</p> <p>b. Délabrement des principaux axes routiers et accès difficile des localités par la route</p>
7. Existence de vastes superficies de terres inexploitées	<p>a. Absence de plan de développement local</p> <p>b. Cloisonnement des activités économiques</p> <p>c. Conflits d'utilisation des terres entre les populations locales sédentaires et les éleveurs transhumants et entre les sociétés forestières et cynégétiques et éleveurs transhumants</p> <p>d. Cohabitation difficile entre les populations locales et les éleveurs transhumants</p>

## V- CONCLUSION

Le problème de législation foncière au niveau national, régional et local devrait constituer une préoccupation constante et permanente des autorités politiques, administratives et techniques du monde rural.

Les populations locales devraient être impliquées à fond dans les réunions d'information et de prise de décisions relatives à l'utilisation des ressources naturelles.

La brève présentation des problèmes issus de la gestion du foncier et des aspects juridiques et réglementaires liés au foncier rural et agropastoral devrait susciter des contributions positives qui constitueraient un socle pour des études futures nécessaires à la création des zones économiques pour le développement des régions du pays en général et particulièrement de l'Est centrafricain.

## BIBLIOGRAPHIE

1. ANKOGUI-MPOKO, G-FI. BANZHAF, M. DOUMA, P. Etude sur la gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en République centrafricaine, Rapport de mission, février-mars 2004, 95 p
2. BOULET, H. Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique, Exemple de la RCA avec le Projet ECOFAC/ZCV, février 2003, 11 p
3. Fondation IGF/FNEC Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou, Est centrafricain, Rapport annuel avril 2006-mars 2007, 41 p

- |     |   |  |
|-----|---|--|
| 4   | KOTA-GUINZA, A.   | Cadre législatif et juridique des secteurs agropastoral et environnemental en RCA, Rapport février 2008, 21 p  |
| 5.  | Ministère de l'environnement, des eaux, forêts, chasse et pêche                   | Code forestier et textes modificatifs au 18 mai 2001, 25 p   |
| 6.  | Ministère des eaux, forêts, chasse, pêche chargé de l'environnement               | Code de protection de la faune sauvage, projet de texte, 39 p  |
| 7.  | Ministère des eaux, forêts, chasse, pêche chargé de l'environnement               | Projet de code de pêche et d'aquaculture, 15 p   |
| 8.  | Ministère des eaux, forêts, chasse, pêche chargé de l'environnement               | Projet de loi modifiant et complétant les dispositions de l'ordonnance n°84.045 du 27 juillet 1984 portant protection de la faune sauvage et réglementant l'exercice de la chasse en République centrafricaine, 5 p  |
| 9.  | Ministère des eaux, forêts, chasse, pêche chargé de l'environnement               | Projet de loi relative à la gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables, 3 p   |
| 10. | Ministère du Développement rural<br>Projet national de développement de l'élevage | Code pastoral, version provisoire  |
| 11. | Extrait du Journal officiel de la RCA du 1 <sup>er</sup> juillet 1965             | Loi n°65.61 du 3 juin 1965 portant réglementation de l'élevage en République centrafricaine, 5 p   |
| 12. | Extrait du Journal officiel de la RCA, numéro spécial n°1                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi N°64.32 du 20 novembre 1964 portant création des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives</li> <li>- Loi n°64.33 du 20 novembre 1964 portant organisation des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives</li> </ul>   |
| 14. | Lois et ordonnances   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n°62/348 du 14 décembre 1962 portant création et définition des limites territoriales des Communes rurales de zone d'élevage de Niem-Yellowa à Bouar, de Kouï à Bocaranga et de Gaudrot à Baboua</li> <li>- Loi n°63.441 du 9 janvier 1964 relative au domaine national</li> <li>- Loi n°65/85 du 23 décembre 1965 portant création de la Commune rurale de zone d'élevage d'Ouro-Djafoun à Bambari et fixant ses limites territoriales</li> <li>- Loi n°96.013 du 13 janvier 1996 portant création des régions et fixant les limites territoriales en RCA</li> </ul> |

- Loi n°01.009 du 16 juillet 2001 portant création de l'Ordre national des vétérinaires centrafricains (OVECA) et fixant le cadre de l'exercice de la profession vétérinaire
- Ordonnance n°66/55 du 30 août 1966 portant création de la Commune rurale de zone d'élevage d'Ewou à Alindao et fixant ses limites territoriales
- Ordonnance n°70.50 du 18 août 1970 portant réforme agraire
- Ordonnance n°81/033 du 20 juillet 1981 portant création de la Commune rurale de zone d'élevage de Pombolo à Gambo et fixant ses limites territoriales
- Ordonnance n°82/025 du 30 juin 1982 portant création de la Commune rurale de zone d'élevage de Yaloké dans la Préfecture de l'Ombella-Mpoko
- Ordonnance n°86.057 du 15 septembre 1986 portant institution et organisation des Zones d'actions agropastorales (ZAGROP) en RCA
- Ordonnance n°88.005 du 5 février 1988 portant création des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives
- Ordonnance n°88.005 du 12 août 1988 relative à l'organisation des collectivités territoriales et des circonscriptions administratives

Fait à Bangui, le 16 mai 2008